



- Entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre: les éoliennes ne devront pas fonctionner lorsque les conditions suivantes seront réunies:
 - Absence de précipitations.
 - Température supérieure à 10°C.
 - Vitesse de vent inférieure à 5,5 m/s (à 60m).
 - Entre 19h et 7h.

Ces mesures de réduction des impacts par régulation du fonctionnement des éoliennes devront être appliquées dès la mise en service du parc.

Les résultats du suivi post-implantation et en particulier du suivi de mortalité (mis en place dès la première année d'exploitation du parc) permettront de moduler, dès la seconde année, les modalités de mise en œuvre de ces mesures (éoliennes impactantes concernées, périodes les plus problématiques...).

Les paramètres définis pour le bridage des éoliennes devront ainsi permettre de réduire significativement les risques de mortalité sur les chauves-souris. Les impacts résiduels attendus de ce point de vue ne seront donc pas de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations locales de chauves-souris.

IX.2.2.2.2 Mesures relatives aux oiseaux

La mesure de régulation proposée en faveur de l'avifaune est à mettre en place impérativement dès la mise en service du parc, avant même la réalisation des suivis post-implantation. Les enjeux que représentent les rapaces remarquables (aigles, vautours) sont forts localement et les impacts sur leurs populations ne pourront être fortement réduits qu'en supprimant le risque de mortalité par collision.

Le parc projeté s'intègre en totalité au sein d'un secteur identifié comme présentant de forts enjeux en tant que territoire de chasse et/ou zone de transit pour de nombreux rapaces remarquables sensibles à l'éolien.

La perte d'un individu n'étant pas négligeable pour les espèces longévives à faible production de jeunes, il est nécessaire qu'un projet désirant s'intégrer dans un tel contexte avifaunistique s'accompagne de mesures permettant un arrêt sélectif ponctuel des machines les plus accidentogènes.

Plusieurs méthodes peuvent être appréhendées :

• Arrêt systématique des machines problématiques sur des plages horaires définies sur tout ou partie de la journée (ou de la nuit) et sur tout ou partie du cycle annuel :

Cette méthode présente l'avantage pour le développeur de connaître précisément les durées et période d'arrêt de production du parc. En termes avifaunistiques, cette méthode ne peut cependant s'appliquer que si l'utilisation spatio-temporelle des espèces ciblées du site concerné par l'implantation est très bien connue et que se dégagent des plages horaires/saisonnières de sensibilité particulière (exemple : pics de passage migratoire, passages matinaux ou vespéraux de laridés ou de limicoles transitant entre dortoir et zone de gagnage, activité autour des dortoirs, reposoirs et zones de gagnage,...).

Dans le cas du présent projet, cette connaissance nécessiterait de coupler un suivi de terrain classique (points fixes) à un équipement des couples de rapaces sensibles concernés par des systèmes de télémétrie de type balises Argos. Si cette méthode peut s'avérer efficace dans le cadre d'études menées localement sur un ou plusieurs couples d'espèces cibles (exemple : couple d'Aigle royal ou de Grand-duc d'Europe), elle n'est pas applicable dans le cas d'un projet de cette nature s'intégrant dans un espace à forts enjeux présentant diverses

populations potentiellement impactées dont certaines en voies de colonisation du secteur (Vautour fauve, Gypaète barbu).

L'enjeu se porte ici sur les rapaces patrimoniaux nicheurs à grand territoire dont l'utilisation du domaine vital peut varier au cours de la saison et au cours des années ce qui rend délicat tout bridage fixe des machines.

Arrêts ponctuels assistés par radar :

Cette méthodologie repose sur un principe d'émission/réception d'ondes électromagnétiques qui permet après traitement d'obtenir une image des mouvements et des trajectoires suivies par des oiseaux en déplacements. Cette technique qui s'applique dans le cadre d'inventaires en particulier de migrateurs actifs présente de nombreux avantages :

- Adaptée pour les suivis à large échelle : détection des mouvements d'oiseaux sur plusieurs kilomètres,
- Efficacité diurne comme nocturne,
- Appréciation des hauteurs de vols des oiseaux,
- Appréciation des trajectoires de vols des oiseaux.

Des limites se dégagent cependant :

- Visualisation en deux dimensions,
- Identification spécifique impossible,
- Taille des oiseaux et appréciation de leur distance délicate,
- Existence de zones de non visibilité.

Ainsi, outre le fait que cette méthodologie nécessite le déplacement et la mobilisation d'une ou plusieurs unités radar lourdes et la présence d'un technicien, la technologie radar est avant tout adaptée au suivi des migrateurs ou aux mouvements d'oiseaux relativement réguliers dans l'espace et dans le temps (passage matinaux ou vespéraux de laridés ou de limicoles transitant entre dortoir et zone de gagnage par exemple).

Arrêts ponctuels via un système de détection automatique des oiseaux :

Cette méthode se base sur l'installation, directement sur les éoliennes concernées, d'un dispositif de détection automatique des oiseaux en vol en temps réel via une technologie de caméra de vision artificielle (caméras grand angle, Figure 135). Une connexion internet permet un contrôle régulier à distance ainsi que le téléchargement des données récoltées. Concrètement, lorsqu'un oiseau franchit la zone de détection, le dispositif déclenche des actions programmées en temps réel (émission d'un signal sonore d'effarouchement et/ou envoi d'un signal de demande d'arrêt de l'éolienne qui sera alors stoppée immédiatement).

Cette technique s'applique dans le cadre d'études scientifiques et de suivis post-implantation de parcs éoliens dans le but de réduire de façon significative le risque de mortalité par collision. Plusieurs technologies de ce type sont actuellement en développement.

Ce type de système a été testé dans plusieurs pays européens et semble présenter de bons niveaux de détection et d'analyse (par groupe d'espèces, grandes ou petites) d'après l'Institut Norvégien des Sciences Naturelles (Nina- May et al.2012).





Le dispositif DT-Bird ® (Figure 136) qui est actuellement le plus utilisé en Europe (dont en France sur le parc éolien d'Aumelas dans l'Hérault depuis 2013) est aujourd'hui le système le plus avancé dans ce domaine. Il présente les avantages suivants :

- Surveillance en continu et détection en temps réel (chaque module de détection comporte 4 caméras HD couvrant 360°),
- Enregistrement de chaque donnée (comportement de vol : distance, orientation, vitesse, hauteur et variables environnementales) en vue d'analyses chiffrées ultérieures,
- Détection individuelle de toutes les espèces (de la taille du passereau à celle des grands rapaces),
- Identification à l'espèce.
- Distance de détection modulable,
- Installation et entretien simples.

Le dispositif ne permet toutefois pas les détections nocturnes.

Dans le cas présent, les enjeux ont été identifiés spécifiquement pour les rapaces nicheurs diurnes (chasse et transit diurnes). Concernant le cas du Grand-duc d'Europe, la zone d'étude ne présente pas d'intérêt comme zone de chasse et les transits au-dessus du site doivent être anecdotiques et ponctuels.

Ainsi, il est donc préconisé le choix de cette méthode d'arrêts ponctuels des éoliennes via un système de détection automatique des oiseaux. L'intégralité du parc étant projeté dans un secteur à enjeux pour les espèces ciblées, toutes les machines devront être équipées d'un dispositif (de type DT-bird © ou autre dispositif disponible et adapté à la problématique d'ici la mise en œuvre du parc). Le paramétrage des caméras doit être adapté en fonction du contexte et sera couplé au suivi spécifique des rapaces nicheurs mené suite à l'implantation du parc pendant les 5 premières années d'exploitation (cf. Mesures de suivis).

Ce type d'outil de détection et les retours d'expériences disponibles sont encore susceptibles d'évoluer d'ici l'installation du parc éolien. Le choix du système de suivi vidéo sera alors défini afin de mettre en œuvre la technologie et le matériel les plus efficaces et adaptés pour équiper les éoliennes.

Le système peut être paramétré au cas par cas en fonction de différentes problématiques et différemment d'une éolienne à une autre (si certaines machines apparaissent comme étant plus à risque). Les zones d'alerte peuvent être définies en fonction de chaque espèce, en prenant en compte le temps d'arrêt des éoliennes, les temps de détection, la vitesse de déplacement et la probabilité de collision. Le système apparait plutôt réactifs (délais de traitement de données et de réponse inférieure à 2 secondes) et précis dans un champ de vision proche des éoliennes. Le système peut donc être configuré pour réagir à la typologie de certaines espèces ciblées dans le cadre du présent projet (Aigle royal, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc,...).

Il peut d'ores et déjà être préconisé les points suivants, en l'état actuel des connaissances et dans l'attente des choix technologiques définitifs et des paramétrages nécessaires qui seront notamment à valider avec le prestataire en charge de l'installation du système de détection et par le suivi engagé sur le site en phase exploitation :

- Les machines projetées T1 à T6 seront toutes équipées d'un module de détection/arrêt afin de prévenir tout risque de collision avec les espèces cibles (aigles et vautours).
- Le système devra être paramétré pour déclencher l'arrêt des éoliennes à partir d'une distance de risque maximisée et adaptée aux espèces présentant le comportement de vol le plus à risque (Vautour fauve, Circaète Jean-le-blanc en particulier). Dans le cas présent, lors de la mise en place du parc, nous préconisons que cette distance soit fixée à 250 m (distance maximale montrant une efficacité optimale) pour les caméras orientées

vers le Sud et de 400 m pour celle orientées vers le Nord (voire jusqu'à 500 m si le système le permet sachant que la probabilité de détection sera alors plus réduite). En effet, cette différence tient compte du fait que la configuration spatiale du site d'implantation offre une bonne visibilité des habitats situés dans la partie Sud du parc alors qu'au Nord, le relief marqué du bord du plateau peut induire une arrivée plus soudaine d'individus en vol direct. Ainsi la distance de détection doit être plus importante au Nord pour augmenter le temps de réaction des modules et l'ordre d'arrêt des machines.

- Lors de la mise en place du parc, les 6 machines devront être paramétrées par défaut comme présenté au paragraphe précédent et ceci durant toute la durée du cycle annuel, de jour. Le suivi comportemental spécifique rapace engagé en parallèle (cf. partie Mesures de suivis) aura, entre autre, pour objectif de déterminer la nécessité de paramétrages particuliers plus ciblés (périodes, durcissement ou assouplissement des distance de détection/alertes,...). Les résultats des suivis sur site seront comparés aux traitements des données enregistrées par les dispositifs vidéo pour une meilleure analyse des problématiques et des adaptations à apporter. Ceci permettra également une réactivité et une adaptation dès les premiers mois de suivis.
- Dans le cas présent, nous ne préconisons pas la mise en place de modules d'effarouchement afin d'éviter de perturber les autres nicheurs sensibles au dérangement en période de reproduction notamment.

La mise en place de ce type de dispositif de régulation devrait permettre de prévenir tout risque de collision envers les espèces patrimoniales de rapaces remarquables fréquentant le site d'implantation de façon régulière (Circaète Jean-le-blanc, Vautour fauve, Bondrée apivore) comme ponctuelle (Aigle royal, Vautour percnoptère).

La Figure 138 illustre **le champ d'alerte d'ordre d'arrêt des machines**. Lorsqu'un rapace cible entre dans ce champ de détection, il est suivi et son comportement de vol (trajectoire, hauteur,...) est enregistré et le module envoie un ordre d'arrêt de la ou des éolienne(s) concernée(s). Il faut compter moins de 2 secondes entre la détection d'un oiseau volant dans la zone à risque et l'envoi de l'ordre d'arrêt. Selon le modèle de la machine, l'arrêt complet du rotor intervient en 25 à 50 secondes. Le module n'envoie pas de contre ordre permettant le redémarrage de la machine tant que le rapace demeure dans la zone d'alerte. Dès que celui-ci sort de la zone à risque, le dispositif envoie un signal à l'éolienne pour permettre le redémarrage automatique de celle-ci.





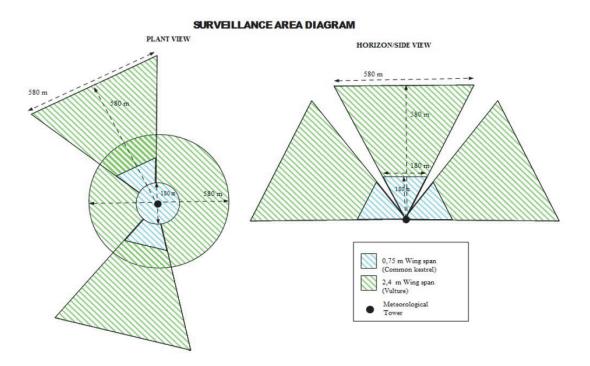


Figure 135 : Champ de vision des caméras à vision artificielle des dispositifs de type DT-Bird®

Source : DT-Bird®

HIGH COLLISIN RISK AREA COLLISION STOP CONTROL ANALYSIS UNIT COLLISION STOP CONTROL STOP CONTROL STOP CONTROL DESSUASION MODULE DETECTION MODULE DETECTION MODULE DETECTION MODULE

Figure 136 : Principe de fonctionnement des dispositifs de type DT-Bird®

Source : DT-Bird®



Figure 137 : Extraits de vidéos issues de caméras de dispositifs DT-Bird©.

a) Différentes vues à partir d'une même éolienne équipée

b) Détection de deux rapaces en vol par la caméra (encadrés en rouge sur l'image)

Notice d'Incidence Natura 2000 28 août 2015





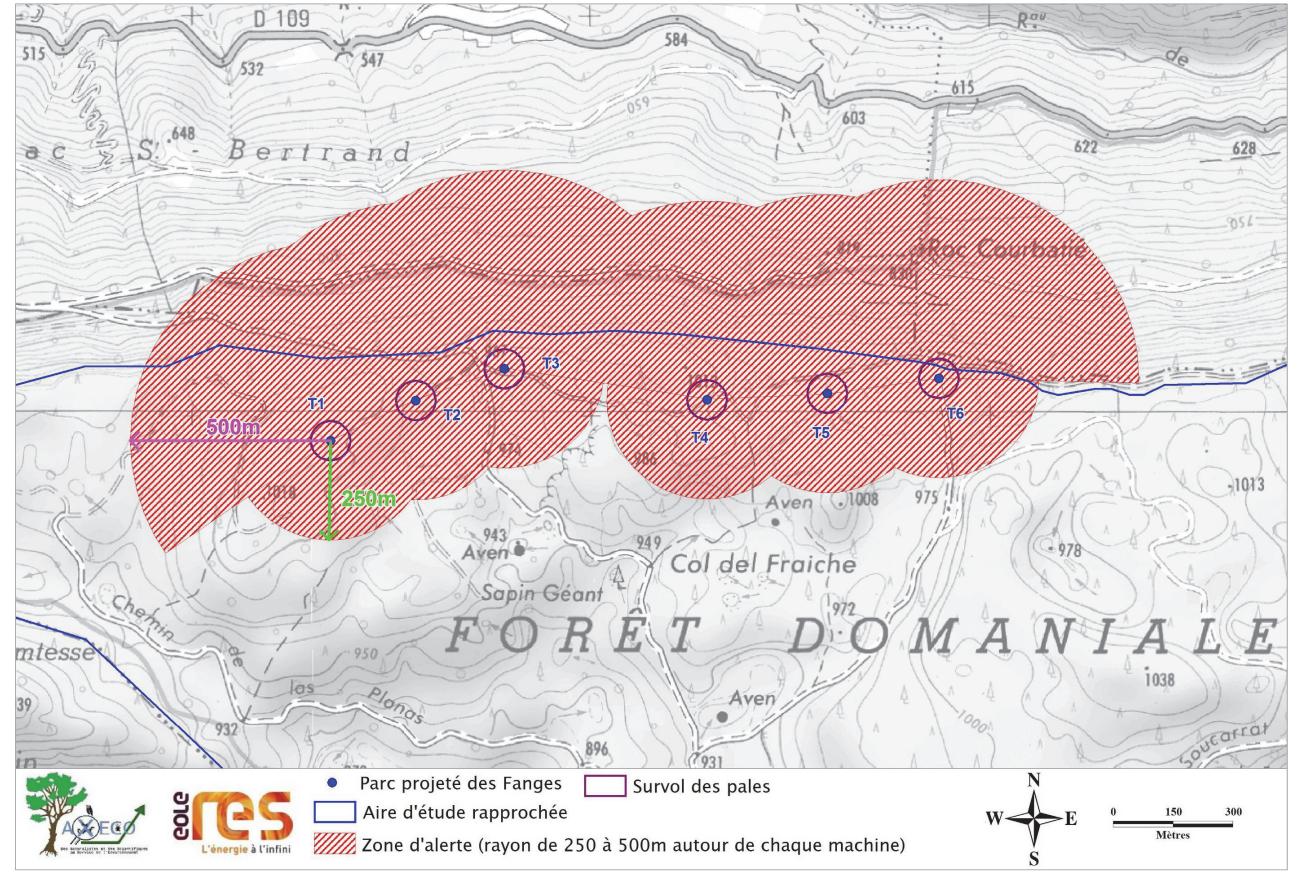


Figure 138 : Illustration de la zone d'alerte/arrêt des machines préconisée dans le cadre du projet éolien des Fanges

Source : AXECO





IX.3 Bilan des impacts résiduels

Ce chapitre présente les impacts résiduels du projet sur la biodiversité après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction présentées dans les chapitres précédents.

Dans la présentation des résultats, les impacts résiduels sont évalués sur une échelle unique, applicable aux espèces comme aux habitats, qui va de "Impact nul" à "Impact très fort", avec un code de couleurs associé.

Tableau 80: Échelle des impacts résiduels

Nul	Très faible	Faible	Assez faible	Modéré	Assez fort	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------------	--------	------------	------	-----------

Le tableau ci-après présente les impacts résiduels exclusivement sur les espèces observées et présentes dans les sites Natura 2000 situés dans un rayon de 30km. Les impacts résiduels et les mesures mises en place pour les autres espèces sont décrits dans l'étude faune-flore annexée au DDAE.





Tableau 81: Bilan des impacts résiduels du projet

Taxons concernés	Habitats / espèces concernées	Sites Natura 2000 concernés	Enjeu / Niveau de sensibilité local / Sensibilité à l'éolien	Impact sur les sites Natura 2000 avant mesures	Mesures mises en place	Impact sur les sites Natura 2000 après mesures
Habitats naturels	6210 - Pelouses sèches semi- naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	FR9101470 FR9101468	Assez fort	Nul	Limiter au maximum les emprises temporaires et permanentes Actualisation des inventaires pour affiner la localisation et la délimitation des pelouses Balisage des secteurs pelousaires à préserver	Nul
Flore	X	X	x	Nul	X	Nul
Insectes	Rosalie des Alpes	FR9101470 FR9101468	Fort	Nul	 Période de restriction du chantier: Période d'intervention pour les coupes et les défrichements évitant strictement la période entre le 1^{er} mars et le 31 juillet Période d'intervention pour les terrassements (excavations, aire de grutage) et la création et l'aménagement des pistes d'accès évitant autant que possible la période de mi-mars à mi-juillet Accompagnement du chantier par un écologue afin de marquer les arbres et bois morts d'intérêt Récolte, préservation des arbres et bois mort d'intérêt lors du chantier Dépôts en périphérie au sein de zone ouvertes et clairières non concernées par les défrichements 	Nul
Amphibiens	X	X	X	Nul	Х	Nul
Reptiles	X	X	X	Nul	X	Nul
Mammifères	X	X	X	Nul	X	Nul
	Barbastelle d'Europe Minioptère de Schreibers	FR9101470 FR9101470 FR9101468 FR9101489 FR9101473 FR9102010 FR9101461 FR7301822 FR9101452	Faible Modéré	Assez faible Modéré	Proscrire la période du 1 ^{er} mars au 31 octobre pour l'abattage des arbres à cavités. Ne réaliser cet abattage qu'après vérification de la non utilisation des cavités et leur fermeture (de nuit, courant octobre) Base des éoliennes abiotique Paramétrage adapté de l'éclairage des éoliennes Bridage des éoliennes lorsque les conditions suivantes sont réunies : Absence de précipitations, température supérieure à 10°C :	Faible Faible
Chiroptères	Petit murin	FR9101470 FR9101468	Forte	Assez faible	 Entre le 15 mars et le 15 mai : de 21h à 4h, vitesse de vent inférieure à 6m/s (à 60m), par vent de Sud-est Entre le 15 mai et le 30 juin : de 22h à 5h, vitesse de vent inférieure à 5,5m/s (à 60m) Entre le 1er septembre et le 30 septembre : de 20h à 6h, vitesse de vent inférieure à 5,5m/s (à 60m) Entre le 1er octobre et le 31 octobre : de 19h à 7h, vitesse de vent infé- 	Faible à assez faible
					rieure à 5,5m/s (à 60m)	
	Petit rhinolophe	FR9101470	Nulle	Très faible		Très faible





Taxons concernés	Habitats / espèces concernées	Sites Natura 2000 concernés	Enjeu / Niveau de sensibilité local / Sensibilité à l'éolien	Impact sur les sites Natura 2000 avant mesures	Mesures mises en place	Impact sur les sites Natura 2000 après
Oiseaux	Généralités				Il est présenté ci-dessous les mesures mises en place pouvant être bénéfique à l'ensemble de l'avifaune nicheuse de la zone d'étude : Mesures prises en amont : Réduction du nombre de machines (de 10 à 6 éoliennes) Eloignement des peuplements matures mixtes d'intérêt dans la partie Est de l'AER Eloignement de l'aire de l'Aigle royal Réduction de l'emprise du projet sur les transits réguliers de Vautours fauves Déplacement de l'éolienne T5 dans une pessière monospécifique Préservation de secteurs à vieux arbres d'intérêt pour T1 et T2 Modification des accès à T1 et T2 Utilisation de pistes existantes à améliorer pour les accès à T1 ou T2 évitant des défrichements supplémentaires Evitement des peuplements mâtures présentant des cavités (ou potentialités favorables aux espèces cavicoles) Repérage des arbres remarquables pour une préservation ultérieure (balisage des arbres à cavité) Mesures prises pour le projet retenu : Période d'intervention pour les coupes et les défrichements évitant strictement la période de reproduction entre le 1er mars et le 31 juillet Période d'intervention pour les terrassements (excavations, aire de grutage) et la création et l'aménagement des pistes d'accès évitant autant que possible la période de mi-mars à mi-juillet Accompagnement du chantier par un expert Repérage des aires de rapaces dans un périmètre de 300m autour des emprises avec régulation des activités Limitation de l'attractivité des habitats pour la petite faune en pied de machine (réduction du risque de collision des espèces en chasse) Arrêts ponctuels des 6 éoliennes via un système de détection automatique des oiseaux (de type DT-Bird ©) lorsque qu'un rapace cible (Circaète jean-le-blanc, Vautour fauve, Aigle royal,) entre dans une zone d'alerte (250-500m)	mesures -
	Aigle botté	FR9112009 FR9110111 FR9112028 FR7312008 FR9112024 FR9112027 FR9110076	Modéré	Modéré	Proscrire l'implantation dans les parcelles de boisements matures (feuillus ou mixtes) Réalisation des destructions de milieux en dehors de la période de reproduction (mars/juillet) Repérage des aires dans un périmètre de 300m autour des emprises avec régulation des activités L'espèce bénéficiera de la mesure de modulation de l'activité des éoliennes mise en place pour les rapaces fréquentant régulièrement le site (rapaces arboricoles, Vautour Fauve)	Faible





Taxons concernés	Habitats / espèces concernées	Sites Natura 2000 concernés	Enjeu / Niveau de sensibilité local / Sensibilité à l'éolien	Impact sur les sites Natura 2000 avant mesures	Mesures mises en place	Impact sur les sites Natura 2000 après mesures
		FR9112009			Eloignement suffisant de l'aire identifiée dans le secteur des Gorges de la Pierre-Lys	
		FR9110111			(2 à 5 km) compte tenu de la configuration locale du site du projet vis-à-vis du site	
		FR9112028			de reproduction pour limiter le dérangement occasionné par le chantier et la	
		FR9112026			visibilité du parc par les nicheurs	
	Aigle royal	FR7312012	Fort	Modéré	La projet co situa en debers des zones de abassa	Assez faible
		FR7312008			Le projet se situe en dehors des zones de chasse	
		FR9112024			Lors des transits au-dessus du site, l'espèce bénéficiera de la mesure de modulation	
		FR9112027			de l'activité des éoliennes mise en place pour les rapaces fréquentant régulièrement	
		FR9110076			le site (rapaces arboricoles, Vautour Fauve)	
		FR9112009				
	Alouette Iulu	FR9110111	Assez faible	Très faible	Cf. généralités	Très faible
		FR9112028			•	
					Proscrire l'implantation dans les parcelles de boisements matures (feuillus ou	
		FR9112009		Assez faible pour les sites	mixtes)	
		FR9110111		les plus proches du projet		
	, .	FR9112028		(FR9112009, FR9110111,	Préservation du secteur de déplacement principal en période migratoire : réduction	
	Bondrée apivore	FR7312008	Assez faible	FR9112028) et très faible	de l'implantation à une variante de 6 machines en un seul bloc. Partie Est du massif	Faible
		FR9112027		pour les autres sites Natura	laissée vierges d'éoliennes	
		FR9110076		2000	L'espèce bénéficiera de la mesure de modulation de l'activité des éoliennes mise en	
					place pour les rapaces fréquentant régulièrement le site	
		FR9112009			Réalisation des destructions de milieux en dehors de la période de reproduction	
		FR9110111			(mars/juillet)	
		FR9112028				
		FR9112026			Repérage des aires dans un périmètre de 300m autour des emprises avec régulation	
	Circaète Jean-le-Blanc	FR7312012	Fort	Fort	des activités	Assez faible
	Circaete Jean-le-Blanc	FR7312012 FR7312008	FOIL	Fort		ASSEZ Idible
		FR9112024			Arrêts ponctuels des 6 éoliennes via un système de détection automatique des	
		FR9112024			oiseaux (de type DT-Bird ©) lorsque qu'un individu entre dans une zone d'alerte	
		FR9112027 FR9110076			(250-500m)	
		FR9112009				
	Crave à bec rouge	FR9112009 FR9110111	Faible	Très faible	Cf. généralités	Très faible
	Crave a pec rouge	FR9110111 FR9112028	raible	i res lable	Cr. generalites	ires iaible
		FR9112028			Préconation du coctour de déplacement principal : réduction de l'implantation à	
		FD0440444			Préservation du secteur de déplacement principal : réduction de l'implantation à une variante de 6 machines en un seul bloc	
		FR9110111			and tariance de o macrimes en an sear side	
	Ventani fan	FR9112028	20-16-6		Partie Est du massif laissée vierges d'éoliennes	A f-!! !
	Vautour fauve	FR9112024	Modéré	Assez fort		Assez faible
		FR9112027			Arrêts ponctuels des 6 éoliennes via un système de détection automatique des	
		FR9110076			oiseaux (de type DT-Bird ©) lorsque qu'un individu entre dans une zone d'alerte	
					(250-500m)	
		FR9110111				
		FR9112009			Lors des transits au-dessus du site, l'espèce bénéficiera de la mesure de modulation	
	Milan noir	FR9112028	Assez faible	Faible	de l'activité des éoliennes mises en place pour les rapaces fréquentant	Très faible
		FR7312008			régulièrement le site (rapaces arboricoles, Vautour Fauve)	
		FR9110076				
		FR9110111			Lors des transits au-dessus du site, l'espèce bénéficiera de la mesure de modulation	
	Milan royal	FR9112009	Assez faible	Faible	de l'activité des éoliennes mises en place pour les rapaces fréquentant	Très faible
		FR7312008			régulièrement le site (rapaces arboricoles, Vautour Fauve)	
		FR9112009				
	Vautour percnoptère	FR9110111	Fort	Modéré	L'espèce bénéficiera de la mesure de modulation de l'activité des éoliennes mise en	Assez faible
	vautoui perciioptere	FR9112028	1010	Widdele	place pour les rapaces fréquentant régulièrement le site	ASSEZ TAIDIE
		FR7312008				





Taxons concernés	Habitats / espèces concernées	Sites Natura 2000 concernés	Enjeu / Niveau de sensibilité local / Sensibilité à l'éolien	Impact sur les sites Natura 2000 avant mesures	Mesures mises en place	Impact sur les sites Natura 2000 après mesures
	Faucon pèlerin	FR9112009 FR9110111 FR9112028 FR9112026 FR7312012 FR7312008 FR9112024 FR9112027 FR9110076	Modéré	Assez faible	L'espèce bénéficiera de la mesure de modulation de l'activité des éoliennes mise en place pour les rapaces fréquentant régulièrement le site	Faible
	Pic noir	FR9112009 FR9110111 FR9112028	Assez faible	Assez faible	Accompagnement par un écologue avant la programmation de la phase de défrichement pour baliser les arbres d'intérêt à préserver en périphérie des surfaces chantier pour éviter toute perturbation Réalisation des destructions de milieux en dehors de la période de reproduction (mars/juillet)	Faible
	Fauvette pitchou	FR9110111 FR9112028	Faible	Très faible	Cf. généralités	Très faible

Compte tenu des mesures d'évitement, de précaution et de réduction définies, le projet éolien des Fanges ne devrait pas induire d'impacts significatifs sur les habitats et les espèces présentes au sein des sites Natura 2000.

Du fait des mesures mises en place dans le cadre de ce projet, celui-ci ne devrait pas induire de risque de mortalité ou de perturbations de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des habitats et des populations locales des espèces des sites Natura 2000 identifiées au cours de l'étude. Selon AXECO, il n'y a donc pas de nécessité à solliciter l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de destructions de spécimens d'espèces (ou de leur habitat) des sites Natura 2000.

Concernant les incidences du projet sur le réseau Natura 2000, aucune mesure de compensation n'est donc requise de ce point de vue.

Cependant des mesures compensatoires sont mises en place sur l'habitat visé par Natura 2000 d'un point de vue local permettant d'en améliorer sa gestion et sa restauration. Cette mesure est présentée au chapitre suivant.

Des mesures d'accompagnement permettant de favoriser les populations locales seront également proposées ainsi que des suivis spécifiques visant à évaluer la réponse des populations locales à la présence du parc.





IX.4 Mesures compensatoires

Seules les mesures compensatoires relatives aux habitats de Natura 2000 sont présentées dans ce document d'incidence.

IX.4.1 Compensation de la destruction/dégradation d'habitats

IX.4.1.1 Objectifs concernant les habitats pelousaires

Au vu du schéma d'implantation adopté par le développeur, il apparaît que 2 éoliennes (T3 et T4 et leur voie d'accès) engendreront un impact non négligeable sur l'habitat d'intérêt communautaire de pelouses sèches (destruction permanente de 1,44 ha et destruction temporaire de 0,33 ha de mosaïque de pelouses, fourrés et ourlets). Cet impact doit être compensé afin de réduire les effets négatifs du projet sur le milieu naturel.

La perte de surfaces en pelouses sèches et/ou leur dégradation pourra être compensée selon l'axe d'intervention suivant. Il s'agira de restaurer et gérer un secteur en complexe d'habitats Pelouses/fourrés mixtes de manière au moins équivalente en surface et en fonctionnalité écologique (intérêt, diversité, structure...) à celui détruit et perturbé. Cette mesure implique la mise en place d'une gestion adaptée nécessaire à la pérennisation de l'habitat. Il s'agit notamment de restaurer des pelouses sèches calcicoles sur site (au plus proche des zones dégradées et détruites) en mélange avec de la fruticée (maximum 30% d'arbustes). La mesure a pour objectif de regagner de la pelouse sèche calcicole, là où les végétations préforestières se sont installées.

Cette mesure devra être appliquée au prorata de la surface de pelouse sèche effectivement concernée au moment des travaux. L'actualisation des inventaires floristiques devra identifier les zones qui seront effectivement détruites (nature et superficie). La compensation devrait s'effectuer sur environ 1,8 ha correspondant à la surface de mosaïque pelouses-fourrés détruites définitivement ou temporairement.

Cette mesure dont l'objectif est de permettre de valoriser des pelouses actuellement menacées par la dynamique naturelle de fermeture liée à la colonisation arbustive, sera à mettre en place également avec l'ONF qui gère les parcelles actuellement en cours de recolonisation arbustive.

En résumé, la perte d'habitat de pelouses sèches engendrée par l'implantation de deux éoliennes et de leurs voies d'accès ne pourra être compensée directement que par la restauration et la gestion de pelouses actuellement en cours d'embroussaillement et de colonisation arbustive.

Les mesures de gestion conservatoire des pelouses non touchées par le projet assureront une compensation partielle de la perte d'habitat liée à la construction du parc et réduiront fortement l'impact sur cet habitat patrimonial.

Il s'agira de privilégier la recherche de zones propices à la mise ne place de cette mesure dans le même secteur que l'habitat aujourd'hui concerné par les aménagements, celui-ci présentant des caractéristiques physiques idéales. Il faudra cependant veiller à ce que cette mesure soit réalisée suffisamment à l'écart des éoliennes afin de ne pas augmenter l'attractivité pour la faune dans l'environnement proche du parc.

IX.4.1.2 <u>Cadre pour la mise en place des mesures compensatoires au titre de la destruction des habitats pelousaires</u>

Ces mesures devront assurer la « restauration» de surfaces pelousaires au moins équivalentes à celles détruites et perturbées par le projet et garantir la pérennité de la mosaïque d'habitats Pelouses/Fourrés/ourlets. En collaboration

avec le gestionnaire, il s'agira alors de préserver les secteurs de pelouses encore présents (fragmentaires et relictuels) et de prévoir une gestion conservatoire et la restauration de pelouses envahies par les arbustes.

On signalera qu'il ne s'agit pas ici de réaliser un plan de gestion des pelouses à restaurer mais de lister les principales démarches et grands principes d'intervention à mettre en place afin de compenser les impacts sur ce milieu :

- Idéalement, transmettre la responsabilité de gestion et de restauration des pelouses à un organisme local compétent (ONF, association naturaliste, agriculteurs...). Cet organisme aura la charge d'affiner la connaissance naturaliste du secteur visé par les mesures et de réaliser le plan de restauration et de gestion à appliquer.
- Définir précisément les modalités d'actions à mener (restauration et gestion conservatoire). Seront à prévoir : les surfaces à gérer, les surfaces à regagner sur la fruticée, les fourrés à préserver, les modes opératoires à appliquer et les dates d'intervention. On signalera que même si la pelouse doit « regagner » sur les arbustes, l'imbrication pelouses/fourrés présente des fonctions écologiques importantes qu'il faudra maintenir.

Les modalités de gestion choisies devront impérativement prendre en compte la faune exploitant ces milieux (Entomofaune, Avifaune...).

Deux actions principales sont à mener :

• La gestion conservatoire. Son but est de maintenir les milieux pelousaires encore en place (Figure 139) dans l'état « ouvert » de leur dynamique pour conserver un maximum d'espèces végétales (haute diversité des pelouses) et l'habitat qui en découle (*Mesobromion* thermophile médioeuropéen très favorable à l'entomofaune) [d'après cahiers d'habitats Natura 2000]: Le mode de gestion qui pourra être envisagé est le fauchage annuel tardif avec exportation, sans amendement ni fertilisation (bonne alternative au pâturage pour le maintien des pelouses). Il n'est pas nécessaire de faucher tous les ans. En fonction de la réaction du milieu on pourra prévoir une fauche tous les deux à trois ans et contenir les rejets ligneux. Il faudra cependant veiller à ce que cette mesure soit réalisée suffisamment à l'écart des éoliennes afin de ne pas augmenter l'attractivité pour la faune aux abords des machines.



Figure 139 : Secteurs de pelouses encore ouverts bordés d'arbustes: zones susceptibles d'être concernées par la gestion conservatoire

Source: AXECO





On veillera à prendre en compte certains éléments particuliers tels que le Brachypode pouvant envahir certains secteurs et engendrant des modifications dans le protocole de gestion; la présence de certains insectes exigeant une structure de végétation particulière; la présence de fourrés de qualité favorisant l'avifaune des milieux semi-ouverts affectionnant les mosaïques de pelouses et fruticées...

• La restauration des pelouses envahies par les arbustes. Le but est de défricher une partie de la fruticée (fourrés : phase évolutive pionnière de la hêtraie-sapinière) envahissant la pelouse et de maintenir une pression suffisamment importante pendant un temps donné pour empêcher toute repousse de ligneux. Il ne s'agit pas de faire disparaître complètement la fruticée car elle représente une certaine source de diversité floristique et constitue une ressource alimentaire pour la faune.

La localisation des surfaces de fruticée à défricher devra être identifiée afin de permettre la restauration de surfaces pelousaires au moins équivalentes à celles détruites par les travaux tout en maintenant la cohérence écologique locale (maintien de la mosaïque d'habitats ouverts et broussailleux, maintien des fourrés les plus riches). Les modalités fines de ce défrichement devront donc être étudiées par l'organisme en charge de la gestion.

Appliquer la fauche à la suite du défrichement. Cette fauche devra être annuelle dans les premiers temps afin de limiter les rejets de ligneux et le développement de cortège des friches. On pourra espacer davantage les fauches par la suite (délai variant en fonction de la réaction du milieu). Une fois la pelouse restaurée, on appliquera une gestion conservatoire assurant la pérennité du milieu.

Le principe de compensation à hauteur de 1 pour 1 sera à appliquer. A savoir que la surface détruite définitivement ou temporairement de pelouses en mosaïque devrait être d'environ 1,8 ha. Il s'agira donc de restaurer et gérer 2 ha de pelouse sèche en mélange avec un maximum de 30 % d'arbustes. La gestion conservatoire et la restauration des pelouses sont complémentaires. C'est en concertation avec le gestionnaire et en fonction de l'évolution du milieu d'ici la mise en œuvre du parc, que ces mesures seront mises en place.

Etant donné l'état dégradé actuel des pelouses, l'application effective de la mesure compensatoire apporterait une plus-value écologique importante.

IX.5 Mesures de suivis

Conformément à l'article 12 de l' Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classés pour la protection de l'environnement : « Au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs. Lorsqu'un protocole de suivi environnemental est reconnu par le ministre chargé des installations classées, le suivi mis en place par l'exploitant est conforme à ce protocole. Ce suivi est tenu à disposition de l'inspection des installations classées», le porteur de projet devra mettre en place un suivi post-implantation.

Les suivis proposés ci-dessous permettent de respecter cette réglementation. Il sera pertinent de réaliser les suivis de la mortalité et les suivis comportementaux au cours des mêmes années afin de pouvoir comparer les résultats entre eux. L'ensemble des suivis proposés feront l'objet de rapports et des bilans annuels détaillés.

IX.5.1 Suivi comportemental

IX.5.1.1 Suivi de l'activité chiroptérologique

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté du 26 août 2011, un suivi de l'activité chiroptérologique post-implantation (d'une durée de 3 ans) devra être réalisé dès la première année de mise en service du parc. Il sera suivi de points intermédiaires en année +10, puis tous les 10 ans durant toute la durée de vie du parc.

Ce suivi du parc devra notamment permettre de valider l'efficacité voire d'adapter les mesures de réduction définies et de participer à l'élaboration de la base de données sur l'exploitation des sites éoliens par les Chauves-souris.

Afin de générer une connaissance solide de l'utilisation de l'aire d'étude par les Chiroptères, le suivi post implantation pourra être à la fois spatial et temporel.

• <u>Un suivi d'activité au sol sera réalisé</u>. Des comptages avec détermination des espèces et mesure de l'activité (par points d'écoute...) devront être réalisés en période favorable (entre fin-février et mi-octobre) dans l'ensemble du secteur concerné par les éoliennes. En termes de suivi d'activité, la SFEPM préconise un minimum de 6 relevés annuels répartis sur les trois saisons d'activité des chauves-souris.

Trois campagnes d'écoutes nocturnes seront réalisées dès la première année. Ce suivi sera réalisé sur trois années consécutives, avec le même protocole et le même plan d'échantillonnage.

Dans tous les cas, dans le but de mettre en évidence une acclimatation des populations des différentes espèces présentes au parc, ce protocole devra être reconduit la dixième année après l'implantation des machines, puis par pas de dix années.

Tableau 82: Planning du suivi d'activité au sol des Chiroptères

Source: AXECO

Campagnes de détection	Nombre de visites et périodes d'intervention
Printemps	2 sessions (avril-mai et mai-juin)
Eté	2 sessions (juillet et août)
Automne	2 sessions (septembre et octobre)

(1 nuit de détection par session)

Notice d'Incidence Natura 2000 28 août 2015





• <u>Un suivi d'activité en continu en altitude sur une éolienne sera réalisé.</u> L'enregistreur automatique sera installé sur une éolienne (T2, T5 ou T6) au niveau de la nacelle. Les enregistrements seront réalisés entre le 1^{er} mars et le 31 octobre. Un dispositif d'enregistrement des conditions météorologiques sera prévu (température, vitesse du vent, direction du vent et précipitations).

IX.5.1.2 Suivis ornithologiques

IX.5.1.2.1 Suivi comportemental général et suivi des populations

Ce suivi comportemental permettra en particulier d'évaluer l'adaptation des espèces à la présence du parc. Ce suivi sera couplé à un suivi mortalité (dont les modalités sont présentées dans les parties suivantes) qui permettra notamment de vérifier l'efficacité des mesures de suppression/réduction et accompagnement appliquées.

En l'absence pour l'heure d'un protocole national, le suivi proposé se basera sur celui mis en place lors de l'analyse de l'état initial.

Le but du suivi post-implantation (d'après Celse, 2005) sera de rendre compte de l'impact que peut avoir le parc en activité sur l'avifaune. Cet impact se mesure en comparant l'état initial pré-implantation à l'état post-implantation. Cette évaluation doit prendre en compte plusieurs aspects :

- l'étude de la dynamique des populations,
- l'étude des comportements des oiseaux par rapport aux éoliennes,
- l'estimation du risque de collision encouru par les espèces.

Classiquement, le suivi post-implantation s'attache à étudier les trois points suivants :

- étude du comportement des migrateurs actifs,
- analyse de l'évolution des stationnements migratoires et hivernaux,
- suivi des populations nicheuses.

Compte tenu des enjeux mis en évidence lors de l'état initial, il est proposé de concentrer le suivi général de base sur le suivi des populations nicheuses ainsi que sur la migration des grands planeurs :

Pour le suivi des migrations, l'accent sera mis sur l'étude de la migration des rapaces : L'analyse de l'état initial a mis en évidence l'existence d'un flux faible de migrateurs s'étalant sur un large front. Les effectifs comptabilisés ont été extrêmement faibles. Seuls les effectifs de Bondrée apivore présentent un intérêt.

L'objectif du suivi sera de déterminer si un passage de rapaces est régulier à ce niveau et si les faibles effectifs recensés en 2012 sont confirmés ou infirmés.

Le suivi sera concentré sur la période de passage des groupes ciblés (grands planeurs) à raison de 3 demijournées mensuelles (en août-septembre et avril-mai) soit 12 demi-journées par an qui seront effectuées sur une période de 3 ans puis tous les 10 ans.

Concrètement, les points fixes de migration définis lors de l'étude de l'état initial seront réutilisés dès la première saison de migration suivant la mise en place du parc.

• Pour le suivi des populations nicheuses et concernant la méthodologie à appliquer pour les recensements, il faudra veiller à suivre les mêmes protocoles que ceux qui ont été mis en place lors de l'analyse de l'état initial (IPA diurnes et nocturnes).

Lors de chaque année de suivi soit 3 années consécutives à la mise en place du parc puis tous les 10 ans, deux sessions d'IPA devront être programmées, dans l'idéal aux mêmes périodes que lors des relevés initiaux soit fin-avril/début mai pour la première session et autour de mi-juin pour la deuxième session.

L'analyse de l'état initial a mis en évidence l'importance du site comme zone de reproduction et territoire de chasse et zone de transit pour certaines espèces patrimoniales en particuliers de rapaces arboricoles et rupestres.

Si la réponse des populations de certaines de ces espèces pourra être analysée lors du suivi général des populations, pour d'autres il est important d'effectuer des suivis spécifiques avec une méthodologie adaptée. L'analyse de l'état initial a mis en évidence l'intérêt potentiel du site comme zone de reproduction pour certaines espèces patrimoniales : Chouette de Tengmalm, Grand Tétras, Engoulevent d'Europe.

L'évolution de la fréquentation (présence avérée ? colonisation ?) des habitats concernés par l'implantation et leur périphérie par ces espèces devra être analysée.

IX.5.1.2.2 Suivis spécifiques

IX.5.1.2.2.1 Suivi spécifique « Rapaces remarquables »

Compte tenu de l'enjeu que représente la problématique des rapaces prioritaires recensés lors de l'état initial, il est proposé un suivi post-implantation spécifique centré sur l'analyse des comportements et adaptations des espèces concernées par rapport au parc en activité : rapaces arboricoles (site de reproduction et territoire de chasse) et rupestres (zones de transit).

Ce suivi sera couplé à la mesure de contrôle des machines présentée dès la mise en service du parc afin d'adapter le paramétrage des caméras en fonction du contexte.

L'étude sera menée au sein de l'AEI définie lors de l'étude de l'état initial du projet. Les points rapaces effectués lors du suivi proposé dans l'état initial seront à nouveau suivis mais d'autres points devront être ajoutés au sein de l'aire prospectée.

Une vingtaine de passage sera programmé entre janvier et juillet de chaque année. Les sessions seront réparties comme présenté dans le Tableau 83.

IX.5.1.2.2.2 Suivi spécifique « Espèces potentielles »

Cinq espèces remarquables non contactées lors de l'état initial peuvent potentiellement fréquenter le site et/ou l'aire d'étude intermédiaire au vu des milieux et du contexte local : Gypaète barbu, Grand-duc d'Europe, Grand tétras, Chouette de Tengmalm et Engoulevent d'Europe

Au vu de l'enjeu représenté par la plupart d'entre elles, il est proposé qu'une réactualisation de l'état initial ciblé sur la recherche de ces espèces soit effectuée.

IX.5.1.2.3 Durée des suivis et investissement annuel

Il est évident que plus le suivi sera étalé dans le temps, plus les résultats obtenus seront significatifs et permettront de révéler des tendances évolutives. Les études tendent à montrer qu'une durée minimum de trois ans (Guide de l'étude d'impact éolien 2005) est requise pour permettre une bonne exploitation des données (Win Tingley, 2003, Neomys, 2004).

IX.5.1.3 Suivi général

Il est proposé la réalisation d'un suivi de la population nicheuses et des migrateurs (Grands planeurs) sur 3 années consécutives après l'implantation du parc et ce dès la mise en service. A l'issue de ces 3 années, le suivi sera reconduit une fois tous les dix ans.





Ce suivi devra être mené à l'échelle du parc et de sa périphérie proche.

IX.5.1.4 Suivis spécifiques

Il est proposé la réalisation du suivi spécifique « Rapaces remarquables » sur 5 années consécutives après l'implantation du parc et ce dès la mise en service. A l'issue de ces 5 années, l'expert évaluera la pertinence de reconduire ce suivi une fois tous les dix ans.

Il est proposé la réalisation du suivi spécifique « Espèces potentielles » sur 2 années consécutives à l'implantation du parc.

La répartition des visites devra suivre de manière la plus proche possible le calendrier suivant :

Tableau 83: Planning des suivis spécifiques des Oiseaux

Source: AXECO

Période	Objet	Durée
Janvier	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	2 visites d'une journée
Février	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	2 visites d'une journée
reviiei	Suivi spécifique « espèces potentielles »	1 visite d'une journée et 1 nuit
Mars	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	2 visites d'une journée
IVIAIS	Suivi spécifique « espèces potentielles »	1 visite d'une journée et 1 nuit
	Population nicheuse précoce (IPA diurnes et nocturnes)	1 visite de deux matinées et 2 nuits
Avril	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	4 visites d'une journée
AVIII	Suivi spécifique « espèces potentielles »	1 visite d'une journée et 1 nuit
	Suivi migration prénuptiale	3 visites d'une journée
	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	4 visites d'une journée
Mai	Suivi spécifique « espèces potentielles »	1 visite d'une journée et 1 nuit
	Suivi migration prénuptiale	3 visites d'une journée
	Population nicheuse tardive (IPA diurnes et nocturnes)	1 visite de deux matinées et 2 nuits
Juin	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	4 visites d'une journée
	Suivi spécifique « espèces potentielles »	1 visite d'une journée et 1 nuit
Juillet	Suivi spécifique « rapaces remarquables »	4 visites d'une journée
Aout	Suivi migration postnuptiale	3 visites d'une journée
Septembre	Suivi migration postnuptiale	3 visites d'une journée

Pour information, d'après Cesle (op.cit.), pour un suivi optimal sur un cycle biologique, l'investissement de terrain moyen par an doit se situer entre 20 à 35 jours de terrain. La proposition précédente fait volontairement le choix de se concentrer sur la saison de nidification et la migration des grands planeurs. Elle comporte un nombre suffisant de visites (41 passages dont 9 nuits) pour répondre aux problématiques fortes identifiées sur le site.

IX.5.2 Suivi mortalité

Il est avéré que la mise en place de structures verticales en milieu semi-ouvert ou ouvert perturbe un certain nombre d'espèces, essentiellement les Chiroptères et les Oiseaux, et que l'on pourrait voir baisser la biodiversité dans la zone d'un parc éolien. Les réactions sont très variables selon les groupes et les sites. Seul un suivi biologique postérieur au

projet et mis en relation avec l'état initial peut permettre de mesurer avec précision cet effet dans le temps et d'appliquer les mesures correctives adéquates le cas échéant.

IX.5.2.1 *Objectif*

L'objectif du suivi sera de collecter des données permettant d'estimer le taux de mortalité de l'Avifaune et des Chiroptères. L'étude devra permettre de juger si le risque de mortalité encouru reste « acceptable » (c'est-à-dire sans conséquences sur l'état de conservation des populations concernées) ou si des mesures correctives doivent nécessairement être appliquées pour réduire ce risque.

IX.5.2.2 *Méthodologie*

IX.5.2.2.1 Protocole de recherche de cadavres

Concernant le protocole de prospection sous chaque machine, on s'inspirera de la méthodologie décrite et appliquée par la LPO (André, 2004, révision 2009, Figure 140). Cette méthodologie est reprise dans la plupart des études de mortalité effectuées en France (DULAC, 2008, AVES environnement et GCP, 2009, CORNUT et VINCENT, 2010) et dans la région (Gailledrat, 2009).

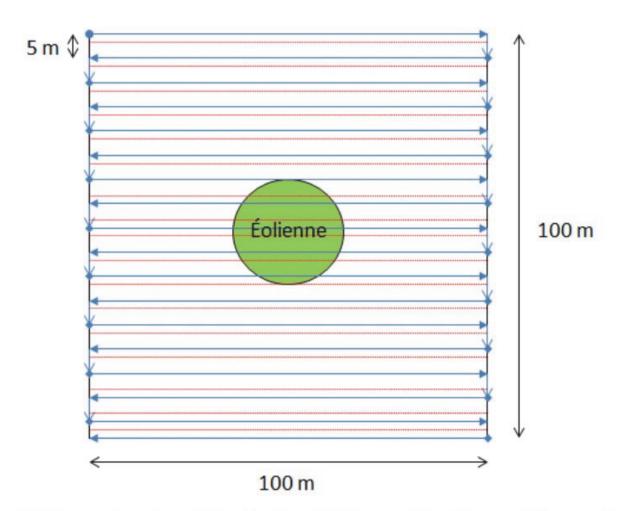
Pour chaque machine, l'observateur prospectera une aire de 1ha au centre de laquelle sera située l'éolienne. Les prospections qui s'effectuent à pied seront guidées par un quadrillage de la surface à couvrir par matérialisation de transect. La matérialisation des transects pourra suivre l'exemple indiqué ci-après.

Dans la pratique, afin de maximiser l'effort de prospection et augmenter la probabilité de détecter les cadavres, le carré de 1ha sera divisé en 20 transects de 5m. En effet, selon ARNETT (2005), l'efficacité de l'observateur chute audelà de 3 m. Ainsi, des transects de 5 m permettent une distance maximale observateur-cadavre de 2,5 m.

Lors des transects, l'observateur circulera à vitesse lente (1-2 km/h) et constante afin de maximiser la détection d'éventuels cadavres et d'obtenir une pression d'observation similaire pour chaque machine.







Piquets de repère posés tous les 10 m (à déplacer au fur et à mesure de la prospection)
 Limite de visibilité des prospecteurs (estimée à 2,5 m)

→: Parcours des prospecteurs (environ 2200 m)

Figure 140 : Exemple de schématisation des prospections

Source : LPO, 2004, révisons 2009 modifiée par Axeco

Pour chaque machine et à chaque passage, une fiche comportant diverses informations sera produite (date, heure, présence/absence de cadavre, nombre et nature du ou des cadavres, état du ou des cadavres, localisation précise du ou des cadavres, cause présumée de la mort, photographie,...).

IX.5.2.2.2 Calcul du taux de mortalité

Différentes méthodes d'estimation de la mortalité existent (Protocoles WINKELMANN (2004), ERICKSON (2000), JONES (2009) ou HUSO (2010)). Le protocole proposé par la LPO en 2004 s'appuie sur la méthode d'estimation la plus simple, la formule de WINKELMANN.

Cette dernière méthode ayant tendance à surévaluer le nombre de cadavres potentiels, dans le cadre de ce suivi c'est une moyenne de ces différentes méthodes qui sera utilisée pour évaluer la mortalité.

Formule « Winkelmann »

$$N = \frac{C}{p \times d} \times A$$

Avec:

N : Nombre de cadavres total

C: Nombre de cadavres comptés

p: Taux de persistance durant l'intervalle, équivalent à la proportion de cadavres qui demeure après 2 ou 4 jours

d : Efficacité de l'observateur ou taux de détection

A : Coefficient de correction surfacique

Formule « Erickson» (intégrant la durée moyenne de persistance des cadavres)

$$N = \frac{I \times C}{\overline{t} \times d} \times A$$

Avec:

I : Durée de l'intervalle, équivalent à la fréquence de passage (en jours)

t : Durée moyenne de persistance d'un cadavre (en jours)

Formule « Jones»

$$p = exp^{(-0.5 \times I/t)}$$

D'où:
$$N = \frac{C}{d \times exp^{(-0.5 \times I/\bar{t})} \times \hat{e}} \times A$$

Avec:

I : Intervalle effectif

ê : Coefficient correcteur de l'intervalle équivalent à

 $\frac{Min(I:\hat{I})}{I}$

Formule « Huso»

$$p = \frac{\bar{t} \times (1 - exp^{-I/\bar{t}})}{I}$$

$$D'où: N = \frac{C}{d \times \frac{\bar{t} \times (1 - exp^{-I/\bar{t}})}{I} \times \hat{e}} \times A$$





Test d'évaluation du taux de persistance des cadavres

Pour évaluer p, des cadavres de petits mammifères et d'oiseaux seront disposés dans les zones susceptibles de recevoir des individus victimes d'une collision avec les machines (au sein du périmètre à prospecter). Le nombre de cadavres déposés sera noté et leur emplacement cartographié. L'observateur reviendra au bout d'une semaine relever la parcelle. Le taux de persistance pourra ainsi être évalué. Le test pourra être effectué sur un échantillon de machines.

Test d'évaluation de l'efficacité de l'observateur

Pour évaluer d, des cadavres seront disposés dans les zones susceptibles de recevoir des individus victimes d'une collision avec les machines à l'insu de l'observateur (cadavres déposés pour évaluer p). Le nombre de cadavres découverts par rapport au nombre déposés constituera le taux d'efficacité de l'observateur. Ce dernier sera calculé à diverses périodes de l'année pour intégrer le paramètre d'évolution de la végétation.

Dans le cas ou une partie de la surface ne pourrait être prospectée, un coefficient correcteur de surface (évaluation de A) devra être appliqué (Arnett et coll., 2005).

L'application de ces formules aux résultats du suivi permettra d'obtenir un taux de mortalité moyen estimé en nombre d'oiseaux/chiroptères tués par éolienne et par an.

IX.5.2.2.3 Période d'étude et fréquence d'intervention

Le protocole de la LPO (2004) ne précise pas de fréquence d'intervention mais indique que « la pression de terrain doit être particulièrement intense pendant les périodes à risque (envol des jeunes, migrations, hivernage, suite à des événements météo particulier,...) ».

La plupart des études menées en France appliquent une fréquence de passage variable au minimum hebdomadaire (DULAC, 2008) à 2-3 fois par semaine (CORNUT ET VICENT, 2010).

L'analyse de l'état initial a mis en évidence l'existence d'enjeux particuliers pour l'avifaune notamment en période de reproduction (rapaces remarquables arboricoles et rupestres), et dans une moindre mesure en période de migration (passage de Bondrées apivores,...).

Pour le suivi de mortalité ornithologique, nous préconisons d'axer le suivi sur les périodes du cycle biologique des oiseaux identifiées comme présentant le plus d'enjeux : dans le cas présent, la période de reproduction.

Pour ce suivi, chacune des 6 machines du parc sera suivie et la fréquence moyenne d'intervention sera de un à deux passages par semaine selon l'organisation suivante :

- 10 passages réalisés en phase de cantonnement des rapaces rupestres entre novembre et février.
- 40 passages réalisés entre début mars et fin juillet. Soit 8 visites/mois consacrées à l'avifaune et aux chiroptères (transit printanier, chasse de printemps et d'été).
- 10 passages entre mi-août et fin-octobre pour l'activité chiroptérologique automnale.

Au total, ce suivi de mortalité (Avifaune et Chiroptères) bénéficiera de 60 passages.

Compte tenu que 6 machines sont à suivre par passage et considérant qu'il faut en moyenne 1h30 pour suivre une éolienne dans ce type de contexte, les prospections seront réalisées à partir du lever du soleil par un intervenant sur une journée.

Dans la pratique, les passages hebdomadaires seront espaces de 2 à 3 jours. Exemple : passage 1 le mardi, passage 2 le vendredi.

Remarque importante : Cette pression d'observation concernera la première année de suivi. Les années suivantes, le protocole pourra être ajusté (échantillon de machines à suivre, réduction ou augmentation de la pression sur une ou plusieurs machines/périodes du cycle annuel,) en fonction des résultats obtenus.

Ce suivi devra également permettre d'évaluer la pertinence des protocoles de contrôle d'activité des machines proposés en mesures de réduction.

IX.5.2.2.4 Durée du suivi

Ce suivi est à réaliser sur 3 ans puis tous les 10 ans suite à la mise en service du parc. Les conclusions de ce suivi permettront d'estimer un taux de mortalité par machine et pour le parc et de juger si le risque de mortalité encouru reste « acceptable » (c'est-à-dire sans conséquences sur l'état de conservation des populations concernées) ou si des mesures correctives doivent nécessairement être appliquées pour réduire ce risque.

Dans le second cas, un suivi de mortalité réduit visant à vérifier l'efficacité des mesures correctives appliquées pourra succéder au présent suivi de mortalité. Les modalités de ce suivi (durée, machine(s) concernée(s), période du cycle et fréquence d'intervention,...) seront définies à partir des conclusions du premier suivi.

IX.5.2.2.5 Limites de prospection

Les 6 machines seront implantées au sein de parcelles boisées ou arbustives présentant des sylvofaciès variés. Suite à la croissance des arbres et en fonction du stade de développement de la strate arbustive et de l'exploitation forestière, la détectabilité des cadavres sera modifiée. C'est pourquoi il est important de prendre en compte cet élément dans l'élaboration du protocole et d'adapter les méthodologies de prospection par machine en conséquence, en fonction des milieux concernés.

Un coefficient de correction surfacique sera calculé en fonction des surfaces réellement prospectées.

IX.5.3 Sensibilisation du personnel de maintenance et autocontrôle

Tout au long de la vie du parc, les éoliennes sont régulièrement visitées au cours de l'année par les services de maintenance. Le personnel peut être amené à découvrir un ou plusieurs cadavres au pied des machines. Les informations recueillies en dehors des journées de prospections dans le cadre du suivi mortalité sont d'autant plus importantes qu'elles concerneront l'ensemble du parc. C'est pourquoi il peut être intéressant de prévoir une journée de formation du personnel de la société exploitante du parc afin de les sensibiliser à la démarche et de leur présenter la conduite à suivre en cas de découverte (prise d'informations sans manipulation/prélèvement du cadavre).

Une formation du personnel de maintenance sera proposée par l'expert en charge du suivi mortalité.

Une fiche de découverte de cadavres sera élaborée par le responsable du suivi et des exemplaires seront fournis à la société exploitant le parc.





IX.6 Mesures d'accompagnement

IX.6.1 Participation à l'amélioration des connaissances naturalistes locales

Les résultats des inventaires (flore, Chiroptères, Avifaune) et des suivis post-implantation seront transmis à la DREAL Languedoc-Roussillon dans le double objectif d'augmenter la base de données naturalistes régionales et d'améliorer les connaissances sur les interactions entre parc éolien et biodiversité.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours pour que les résultats de ces suivis soient recueillis et synthétisés par un organisme scientifique indépendant (type MNHN) afin de faciliter l'accès aux données recueillies.

IX.6.2 Gestion conservatoire pour les Chiroptères

L'ensemble de l'aire d'implantation potentielle au même titre que l'AER abrite un nombre significatif d'arbres à cavités dont une partie a été localisée lors des relevés de 2012 et 2014.

La localisation de ces arbres d'intérêt sera fournie à l'ONF dans l'objectif de mettre en place un programme de gestion visant à leur préservation dans le cadre de l'exploitation forestière du site.

Cette mesure permettrait de réduire les impacts de l'exploitation forestière sur les gîtes de reproduction et/ou de transit de diverses espèces.

IX.6.3 Participation aux actions du Docobs du site Natura 2000 FR 9112009 « Pays de Sault »

L'AER étant située au sein d'une ZPS et à proximité immédiate d'autres sites du réseau Natura 2000, il apparait opportun de proposer des mesures d'accompagnement qui permettront de favoriser les populations locales de rapaces remarquables.

EOLE-RES se rapprochera du gestionnaire du site pour la mise en place des mesures en lien avec le Docobs. Afin de déterminer au mieux la localisation des mesures, il est nécessaire de bien connaître l'utilisation du secteur par les espèces ciblées à une plus large échelle que celle prise en compte pour le présent projet. Leur mise en œuvre sera à définir par le gestionnaire (choix méthodologiques, mise en place des installations et du suivi des mesures,...).

Ce sont les espèces prioritaires du site du projet qui sont en premier lieu ciblées. De nombreuses espèces non directement ciblées par les mesures pourront également bénéficier de la mise en place des ces espaces.

IX.6.3.1 <u>Création d'une placette d'alimentation pour les rapaces nécrophages</u>

La création d'une placette d'alimentation est un outil mis en place dans un but de conservation des populations. L'objectif initial est de permettre de maintenir les populations (sédentaires, estivantes) en place en offrant une ressource alimentaire constante (pour palier la diminution des proies) et saine (pour réduire les risques d'empoissonnements lors des campagnes de lutte contre les micromammifères).

Concrètement l'installation d'une placette d'alimentation consiste à réserver une surface clôturée à l'intérieur de laquelle on dispose régulièrement des carcasses pour alimenter les rapaces.

L'AER est en partie située sur une zone de transit des Vautours fauves, entre leur site de reproduction en périphérie Sud et des sites d'alimentation situés au Nord. Le but de cette mesure serait de tenter de dévier les trajectoires actuelles en positionnant la placette dans un secteur intermédiaire permettant de contourner le parc. Cette mesure profitera par ailleurs potentiellement à d'autres espèces de rapaces et à d'autres espèces opportunistes. Elle devra être maintenue durant toute la phase d'exploitation du parc sous réserve d'évolution du contexte (évolution de la population nicheuse de Vautour fauve, modification des zones de transit, présence d'autres parcs éoliens,....).

Pour une explication détaillée de cette mesure (démarches, installation, fonctionnement, réglementation,...), on se référera à la fiche n°8 des Cahiers techniques –placettes d'alimentation pour nécrophages édités par la LPO à l'adresse suivante : https://www.lpo.fr/images/rapaces/cahiers techniques/CT equarrissage.pdf.

La mise en place d'une place d'alimentation doit être murement réfléchie. Outre le montage du dossier et les démarches réglementaires visant à obtenir les autorisations, il est nécessaire de bien choisir le site devant accueillir la placette d'alimentation. Une bonne connaissance de l'utilisation du secteur par les rapaces permettra d'appréhender les déplacements sur le secteur et de positionner la placette dans un endroit qui pourra être relié par l'ensemble des rapaces concernés sans devoir transiter par le parc (à ce titre il faudra aussi prendre en considération l'existence des autres parcs ou acceptés dans le périmètre suivi).

Le site sélectionné devra répondre à de nombreux critères : maitrise foncière du site d'implantation de la placette, surface adaptée aux espèces ciblées, aux effectifs potentiels, à la topographie,...site sécurisé pour éviter tout danger pour les espèces visées (éloignement des lignes électriques, des parcs éoliens, des sources d'empoisonnement ou d'intoxication potentielles...), site peu fréquenté par le public et éloigné des habitations, site à proximité de la source d'approvisionnement (abattoir, éleveur,...).

IX.6.3.2 <u>Proposition de mesures de gestion conservatoire pour le Circaète Jean-le-blanc</u>

Dans le double objectif de maintenir et d'améliorer la qualité des territoires de chasse et de reproduction de nombreuses espèces de la ZPS « Pays de Sault » des mesures de type MAE-t (Mesures Agro-environnementales territorialisées) de restauration des milieux ont été développées dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 concerné par le projet.

Dans ce but, il est proposé une participation financière d'aide à la mise en application de la mesure « Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale » développée dans le Tome II-Mesures de gestion du Docobs du site Natura 2000 FR 9112009 - ZPS « Pays de Sault » (p 17 à 20).

L'action repose sur la réalisation de diagnostics environnementaux des parcelles sélectionnées, (préalable à la contractualisation) puis sur la mise en œuvre d'une vingtaine de contrats sur 5 ans prévoyant un chantier lourd de restauration d'environ 5ha en moyenne/contrat de milieux ouvert par débroussaillage/entretien selon les préconisations du diagnostic. Il est proposé une participation financière à l'opération du Docobs couvrant les frais pour 2 à 3 contrats.

La Figure 141 localise les périmètres définis dans le Docobs site Natura 2000 ZPS Pays de Sault – FR 9112009 pour accueillir l'action et les secteurs à privilégier pour l'application de cette mesure. Idéalement, il faudrait privilégier des parcelles périphériques au projet mais suffisamment éloignées.

IX.6.3.3 <u>Création d'aménagements faunistiques</u>

Afin d'améliorer la disponibilité alimentaire pour certaines espèces cibles, des mesures de création d'aménagements faunistiques ont été développées dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 concerné par le projet.





L'action développée dans le Tome II-Mesures de gestion du Docobs du site Natura 2000 ZPS Pays de Sault – FR 9112009 (p 37 à 71) a pour objectif la création de 5 aménagements faunistiques constitués d'un point d'eau, d'un réseau de garennes accompagnées d'une zone débroussaillée et d'une culture à gibier attenante.

Cette mesure cible en particulier l'Aigle royal, le Vautour percnoptère et l'Aigle botté, espèces considérées comme prioritaires du site du projet à l'issue de l'état initial.

Ainsi, il est proposé une participation financière d'aide à la mise en application de la présente action.

La Figure 142 localise les périmètres définis dans le Docobs site Natura 2000 ZPS FR 9112009 « Pays de Sault » pour accueillir l'action et les secteurs à privilégier pour l'application de la mesure d'accompagnement.





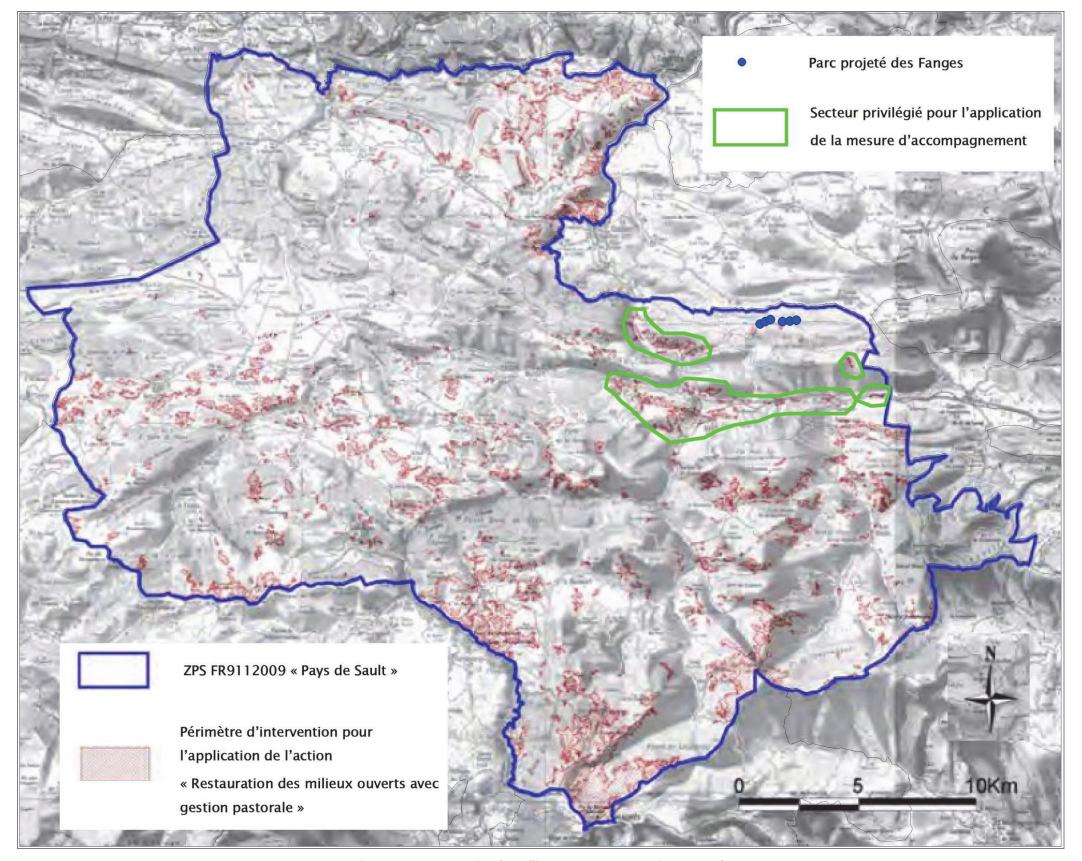


Figure 141 : Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale

Localisation des secteurs définis dans le Docobs site Natura 2000 ZPS Pays de Sault – FR 9112009 pour accueillir l'action et proposition de secteurs à privilégier pour l'application de la mesure d'accompagnement

Source : AXECO





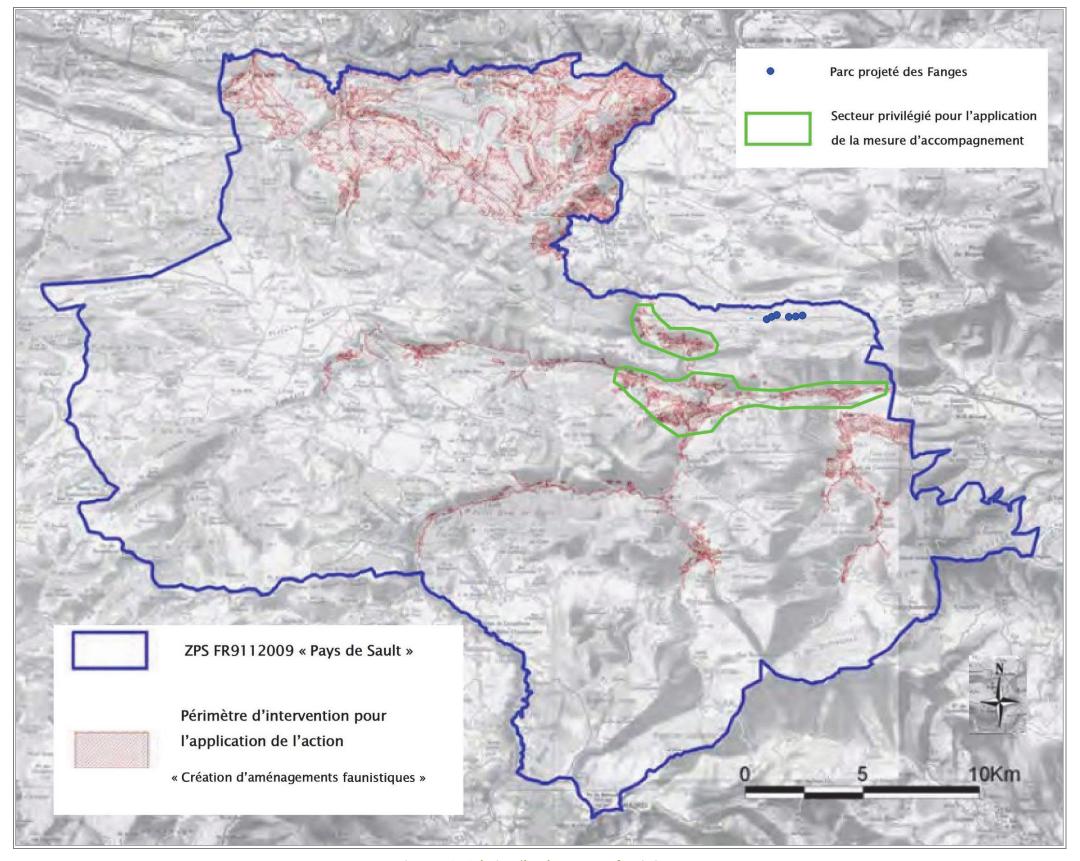


Figure 142 : Création d'aménagements faunistiques

Localisation des secteurs définis dans le Docobs site Natura 2000 ZPS Pays de Sault – FR 9112009 pour accueillir l'action et proposition de secteurs à privilégier pour l'application de la mesure d'accompagnement

Source : AXECO





IX.7 Estimation du coût des mesures

Les propositions détaillées précédemment sont adaptées aux enjeux et impacts identifiés afin de réduire au mieux les conséquences du parc sur les espèces et les habitats et de réaliser des suivis permettant de mettre en place des mesures correctives si nécessaire. Les coûts ont été estimés sur base de ces éléments.

Les estimations des coûts des prestations naturalistes s'entendent pour une mission AXECO, hors déplacements (sauf mention contraire).

IX.7.1 Accompagnement et suivi de chantier par un botaniste-écologue

Inventaires préalables aux travaux et piquetage. Il s'agira d'actualiser l'inventaire floristique des espèces patrimoniales et habitats pelousaires sur l'ensemble des secteurs devant être touchés par les travaux. L'objectif est d'actualiser la localisation et l'étendue des habitats et espèces à préserver détectées à proximité de l'emprise des travaux, de même que l'étendue des surfaces faisant l'objet de mesures de compensation. En effet, les milieux peuvent évoluer et les stations d'espèces peuvent s'étendre ou diminuer. Deux campagnes d'inventaires sont à effectuer entre début mai et juillet préalablement au chantier, l'année des travaux ou celle d'avant selon la période de début de travaux. Cette actualisation donnera lieu au piquetage des stations et surfaces à préserver.

Il s'agira également d'actualiser l'inventaire faunistique :

- Actualisation du recensement des arbres d'intérêt pour la faune (avec vérification en octobre des arbres).
- Repérage des éventuelles aires de rapaces dans un périmètre de 300m autour des emprises du chantier.
- Repérage des habitats favorables à l'herpétofaune (pour guider les opérations de défrichements et la mise en défends des secteurs à préserver pour ce groupe).

Montant HT forfaitaire pour les inventaires (floristiques et faunistiques) pré-travaux et piquetage (hors coût de déplacement) : 15 000 € HT (2 campagnes de 3 jours chacune à 2 intervenants entre mai et juillet et actualisation inventaire faunistique).

Suivi de chantier: Il s'agira de suivre la mise en place des mesures de préservation lors du chantier: balisage, accompagnement, suivi et contrôle du chantier par deux écologues (un botaniste et un ornithologue/fauniste) maîtrisant les enjeux spécifiques du site et ayant actualisé les inventaires.

Les enjeux floristiques et faunistiques étant importants et complexes sur ce site, il est nécessaire que le suivi soit réalisé par deux intervenants respectivement compétents dans ces différents domaines.

Tableau 84: Récapitulatif du suivi de chantier

Source : AXECO

Période	Fréquence de passage et durée	Coût HT en € (base mission Axeco, hors déplacement)
Chantier touchant un minimum de la période sensible	12 passages faune et 4 passages flore d'une journée + 2 rapports	10 500 €
Chantier touchant un maximum de la période sensible	20 passages faune et 4 passages flore d'une journée + 2 rapports	14 500 €

Le coût d'une journée supplémentaire si nécessaire : 550 € HT.

IX.7.2 <u>Système de détection automatique des oiseaux permettant l'arrêt ponctuel des</u> éoliennes

L'estimation suivante se base à ce stade sur l'utilisation d'un dispositif de type DT-Bird ©. Cependant le choix du système de suivi vidéo sera susceptible d'évoluer d'ici l'installation du parc éolien afin de mettre en œuvre la technologie et le matériel les plus efficaces et adaptés pour équiper les éoliennes.

- Achat des modules (« Detection », « Stop Control », « Collision Control ») et équipement des 6 machines : 132 500 HT.
- Support technique et licence : 15 000 euros HT/an.
- Option analyse des données: 4 500 euros HT/an soit 22500 euros HT pour 5 années (analyse couplée au suivi spécifique des rapaces patrimoniaux).

IX.7.3 Suivi de mortalité (Avifaune & Chiroptères)

Pour être efficace un suivi de mortalité nécessite une pression d'observation forte en raison de la difficulté de retrouver les cadavres (charognards, végétation masquant les cadavres...). Un prestataire local devra effectuer cette mission.

Ce suivi visera en la recherche de cadavres d'oiseaux. Les 6 éoliennes feront l'objet de ce suivi.

En fonction de la nature de la végétation au sein du périmètre prospecté donc de la difficulté à retrouver les cadavres, la durée de recherche va d'environ 1 h à 1h30 heure par éolienne (soit environ 1 journée de prospection par passage).

Compte tenu des résultats de l'état initial et en l'absence pour l'heure de protocole national cadrant les prospections, il est préconisé de concentrer le suivi sur les périodes a priori les plus sensibles pour l'avifaune Ce suivi est à réaliser sur trois années consécutives puis 1 fois tous les 10 ans.

Tableau 85: Planning du suivi de la mortalité pour l'avifaune

Source: AXECO

Période	Objet	Fréquence de passages et durée	Coût HT en € (base mission Axeco, hors déplacement)
	Prospections mortalité sur 1 ha autour de chaque éolienne	60 passages de 1 jour (1 intervenant)	33 000 €
Janvier à novembre	Tests efficacité de l'observateur, tests prédation et achat du matériel biologique	4 passages de 0,5 jour (2 intervenants)	2 500 €
	2 000 €		
Total suivi de mortalité avifaune pour 1 an HT			37 500 €
Total suivi de mortalité pour 3 ans HT			112 500 €
	To	otal suivi au bout de 20 ans	187 500 €





IX.7.4 Suivi ornithologique comportemental sur l'ensemble du parc

Ce suivi est à réaliser sur 3 années consécutives puis tous les 10 ans pour le suivi comportemental général et pour 5 années consécutives pour les suivis spécifiques « rapaces remarquables ». Les inventaires « espèces remarquables potentielles » sont à mener sur 2 ans.

Tableau 86: Planning du suivi ornithologique comportemental sur l'ensemble du parc Source : AXECO

Coût estimatif HT en € Nombre de visites et périodes Population suivie Durée par visite (base mission Axeco, d'intervention hors frais déplacement) 3 000 € Nicheurs suivi général 2 visites (avril et juin) 2 demi- journées et 2 nuits Rapaces remarquables 13 200 € 22 visites (entre janvier et juillet) 1 journée Espèces remarquables 5 visites (entre février et juin) 5 250 € 1 journée et 1 nuit potentielles Migration Grands 12 visites entre avril-mai et août-1 journée 7 200 € planeurs septembre Analyse et rédaction d'un rapport comportemental avifaune annuel 3 000 € Total suivi comportemental avifaune pour 1 an HT 31 650 € Total suivi comportemental avifaune pour 2 ans HT 63 300 € Total suivi comportemental avifaune pour 3 ans HT 86 700 € Total suivi comportemental avifaune pour 5 ans HT 119 100 €

IX.7.5 Suivi chiroptérologique d'activité sur l'ensemble du parc

Pour qu'un suivi soit efficace et interprétable, il est nécessaire de mettre en relation le nombre de cadavres trouvés au pied d'une machine avec l'intensité de l'activité au niveau des machines. En termes de suivi d'activité, la SFEPM préconise un minimum de 6 relevés annuels répartis sur les 3 saisons.

Tableau 87: Planning du suivi chiroptérologique d'activité sur l'ensemble du parc

Source: AXECO

Périodes d'intervention	Nombre de visites et périodes d'intervention	Durée par visite	Coûts estimatifs HT (base mission Axeco, hors frais déplacement)		
Drintomps	1 campagne avril-mai	1 nuit	1 100,00 €		
Printemps	1 campagne mai-juin	1 nuit	1 100,00 €		
Eté	1 campagne juillet	1 nuit	1 100,00 €		
Ele	1 campagne août	1 nuit	1 100,00 €		
Automne	1 campagne septembre	1 nuit	1 100,00 €		
Automine	1 campagne octobre	1 nuit	1 100,00 €		
	Rapport annuel activité chiroptères				
	9 600,00 €				
	28 800,00 €				
	9 600,00 €				

Suivi automatisé sur la nacelle d'une machine : 10 000 € HT / an

IX.7.6 Mesures d'accompagnement

- Participation à l'amélioration des connaissances naturalistes locales : Montant HT d'une extraction de données : 500 €.
- Participation aux actions du Docobs du site Natura 2000 FR9112009 « Pays de Sault » :
 - <u>Création d'une placette d'alimentation pour les rapaces nécrophages :</u> Montant HT d'une aire de nourrissage : 2 500 € (source : Docobs ZPS « Pays de Sault »),
 - <u>Mesure de gestion conservatoire pour le Circaète-Jean-le-blanc (création de territoires favorables à la chasse)</u>: Montant HT d'une participation financière couvrant les frais de 2 à 3 contrats MAEt: 6 000 €/contrat soit entre 12 000 et 18 000 euros pour 2-3 contrats (source : Docobs ZPS « Pays de Sault »),
 - Création d'aménagements faunistiques (amélioration de la ressource alimentaire pour certains rapaces tel l'Aigle royal): Montant HT d'un aménagement faunistique: 3 000 € (source : Docobs ZPS « Pays de Sault »).

IX.7.7 Expertise écologique pré-démantèlement

Il s'agit de réaliser les inventaires faune-flore et les analyses correspondantes nécessaires pour évaluer les impacts du démantèlement du parc et mettre en place les mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation. Cette expertise écologique permet de réaliser un nouvel état des lieux écologique à la fin de la durée de vie du parc.

Tableau 88: Planning de l'expertise écologique pré-démantèlement

Source: AXECO

Périodes d'intervention	Nombre de visites	Coût estimatif HT en € (base mission Axeco, hors frais déplacement)
Avril à juillet (Faune)	4 passages de 2 jours (1 intervenant) + 1 rapport	6 000 €
Mai à juillet (Flore)	3 passages de 2 jours (1 intervenant) + 1 rapport	4 500 €





X. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000

Durant l'étude de terrain réalisée par AXECO et EXEN, il a été mis en évidence la présence de 4 taxons pour un habitat d'intérêt communautaire et 25 espèces.

Les taxons et les espèces concernées sont les suivantes :

- Les habitats naturels⁹
 - 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- Les insectes
 - Rosalie des Alpes
- Les oiseaux
 - Aigle royal
 - Aigle botté
 - Alouette lulu
 - Bondrée apivore
 - Chouette de Tengmalm (espèce potentielle)
 - Circaète jean-le-Blanc
 - Crave à bec rouge
 - Engoulevent d'Europe (espèce potentielle)
 - Faucon pèlerin
 - Fauvette pitchou
 - Grand-duc d'Europe (espèce potentielle)
 - Grand Tétras (espèce potentielle)
 - Gypaète barbu (espèce potentielle)
 - Milan royal
 - Milan noir
 - Pic Noir
 - Vautour fauve
 - Vautour percnoptère
- Les chiroptères
 - Barbastelle d'Europe
 - Minioptère de Schreibers
 - Murin à oreilles échancrées (espèce potentielle)
 - Petit murin
 - Petit rhinolophe
 - Rhinolophe euryale

D'après l'ensemble des éléments décrits dans la notice d'incidence Natura 2000, il apparaît que le projet éolien des Fanges n'aura aucune incidence sur les sites Natura 2000 pour lesquels on retrouve l'habitat 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco - Brometalia*) et les populations de Rosalie des Alpes (FR9101470, FR9101468, FR9101489 et FR9101473).

De plus, les mesures mises en œuvre permettent la gestion et la restauration des pelouses sèches dégradées et la préservation des habitats de la Rosalie des Alpes.

Compte-tenu de l'optimisation de l'implantation du projet éolien des Fanges avec l'éloignement des zones à enjeux des chiroptères, les mesures mises en place concernant les enjeux ornithologiques et l'ensemble des mesures de réduction, de prévention et d'accompagnement mis en place, le projet éolien aura un impact faible sur les populations des chiroptères et un impact de faible à assez faible pour les populations d'oiseaux inscrits dans les sites Natura 2000.

Le risque de mortalité par collision des chiroptères et des oiseaux visés par Natura 2000 ne peut être nul. Cependant l'ensemble des mesures spécifiques à ces deux taxons mis en œuvre par EOLE-RES permet d'éviter le risque chronique de collision qui entraînerait de forts impacts sur la conservation de ces populations de chiroptères et d'oiseaux du réseau Natura 2000.

Un suivi du parc éolien après sa construction est mis en place pour le suivi comportemental de ces espèces ainsi qu'un suivi de la mortalité. Ces suivis permettront d'évaluer la pertinence des mesures mises en place.

Globalement les incidences résiduelles du projet éolien des Fanges ne provoqueront pas un effet dommageable et irréversible sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et les espèces visées par Natura 2000.

Notice d'Incidence Natura 2000 28 août 2015

⁹ Les deux autres habitats d'intérêt communautaire non prioritaires identifiés sur le site (6430-6 et 6430-7) ne sont pas mentionnés car ils ne sont pas inscrits dans les sites Natura 2000 concernés par le projet





Index des Figures

Figure 1: Situation géographique et administrative du projet	5
Figure 2: Planning de construction envisagé	
Figure 3: Exemple de piste avant aménagement	7
Figure 4: Exemple de piste après aménagement	7
Figure 5: Schéma présentant un accès au parc	8
Figure 6: Exemple de piste en milieu forestier	8
Figure 7: Opération de décapage	8
Figure 8: Mise en place de la couche de fond de forme	8
Figure 9: Mise en place de la couche de finition	. 8
Figure 10: Exemple de piste existante	9
Figure 11: Exemple de piste existante à améliorer	. 9
Figure 12: Récapitulatif des pistes du parc éolien	. 9
Figure 13: Schéma de principe des surfaces de montage	. 9
Figure 14: Exemple de plateforme, avant montage de l'éolienne	. <u>9</u>
Figure 15: Plan des aménagements du parc éolien des Fanges	15
Figure 16: Schéma de principe de raccordement au réseau public de distribution d'électricité	16
Figure 17: Localisation et délimitation de la zone d'étude	20
Figure 18: Localisation des aires d'étude	21
Figure 19: Localisation des sites Natura 2000	38
Figure 20: Délimitation de la zone d'étude et quadrats	41
Figure 21: Pression d'observation par maille (Etat initial 2012)	42
Figure 22: Chronologie approximative de l'activité des Larves et des Imagos des principaux ordres d'Insectes présenta des espèces patrimoniales	
Figure 23: Localisation des relevés d'échantillonnage d'Invertébrés	44
Figure 24: Chronologie approximative de l'activité et de la reproduction des Amphibiens présents en région Languedo Roussillon (d'après ACEMAV coll., Duguet et Melki, 2003)	
Figure 25: Chronologie approximative de l'activité et de la reproduction des Reptiles présents en Languedoc-Roussill (d'après Vacher JP et Geniez M. (coords), 2010)	
Figure 26 : Chronologie de l'activité des Chiroptères en région Languedoc-Roussillon et positionnement des écournocturnes	
Figure 27: Etude ornithologique/période d'observation des espèces sédentaires, des espèces nicheuses, des espèces migratrices et des espèces hivernantes	
Figure 28: Localisation des points fixes et des itinéraires de suivi des migrateurs	49
Figure 29: Répartition des points d'écoute (IPA) diurne et nocturne et des points fixes d'observation des rapac nicheurs	
Figure 30: Itinéraire échantillon de sondage des populations d'oiseaux en hiver	53
Figure 31 : Clichés du positionnement des BCBoxes sur le mât de mesure	56
Figure 32: Schéma caractérisant le paramètre « posttrigger » (ici configuré sur 400 ms)	57
Figure 33: Carte de la localisation des BCBoxes sur le mat de mesure (Carte IGN et photo aérienne zoomée)	58

Figure 34: Exemple de recouvrements dans les signaux de plusieurs espèces (En haut : le groupe des Front Modulées Aplanie >30KHz, en bas : le groupe des « Sérotules »)	
Figure 35: Liste des habitats naturels recensés au niveau de l'aire d'étude rapprochée	
Figure 36: Cartographie des habitats naturels	
Figure 37: Illustration des espèces et habitats de pelouses et fourrés arbustifs	
Figure 38 : Recolonisation arbustive mixte précédent la Sapinière-hêtraie de haut jet	
Figure 39 : Illustration des habitats et espèces d'ourlets de chemins forestiers	
Figure 40 : Friches herbacées associées aux bords de chemins et places de dépôts	
Figure 41 : Végétation des clairières et coupes forestières	
Figure 42: Diverses plantations de conifères se substituant aux formations spontanées	
Figure 44: Divers milieux secondaires	
Figure 44: Divers milieux secondaires	
Fanges	
Figure 46: Localisation des espèces patrimoniales et/ou protégées recensées dans la zone d'étude (inventaire	
2014)	
Figure 47: Localisation de Senecio inaequidens (espèce invasive) (inventaire 2012)	72
Figure 48: Cartographie de hiérarchisation des enjeux floristiques	74
Figure 49: Illustration de divers milieux d'intérêt pour les insectes au sein de la zone d'étude	
Figure 50: Exemple d'espèces d'Insectes présentes sur le site	76
Figure 51: Localisation de l'observation d'un individu d'Antaxie catalane	
Figure 52: Localisation de l'observation d'un individu de Rosalie des Alpes et des habitats d'intérêt potent	iels pour
l'espèce (résultats issus des inventaires complémentaires 2014)	79
Figure 53: Crapaud épineux	80
Figure 54: Larve de Salamandre tachetée	80
Figure 55 : Petit ruisseau intraforestier	81
Figure 56 : Source	81
Figure 57 : Ornières en eau accueillant des pontes d'amphibiens et les larves	81
Figure 58 : Ornières en eau présentant un intérêt potentiel pour les amphibiens	81
Figure 59 : Localisation de l'Alyte accoucheur	81
Figure 60 : Lézard des murailles	82
Figure 61 : Couleuvre verte et jaune	82
Figure 62 : Jeune plantation de conifère et affleurements rocheux	83
Figure 63 : Sapinière sur doline	83
Figure 64 : Lisière prairiale entre chemin et boisement mixte	83
Figure 65 : Coupe forestière	83
Figure 66 : Localisation du Lézard vivipare	83
Figure 67 : Localisation de l'Isard et de l'Ecureuil roux	85
Figure 68 : Mosaïque d'habitats présents sur le site	85
Figure 69 : Localisation des milieux favorables à l'installation de gîtes ou de territoires de chasse	87
Figure 70 : Localisation des points d'écoute au sol	88
Figure 71 : Proportion des espèces et groupes d'espèces identifiés	89
Figure 72 : Fréquentation du site par groupe d'espèces relevée à 5 mètres de haut	90





Figure 73 : Fréquentation du site par groupe d'espèces relevée à 60 mètres de haut
Figure 74 : Résultats des contacts toutes espèces confondues (détections au niveau du sol)9
Figure 75 : Nombre d'espèces contactées (détections au niveau du sol)
Figure 76 : Chronologie de la fréquence de contact pour le Vespère de Savi et la Pipistrelle commune (el contacts/minute)
Figure 77 : Chronologie de la fréquence de contact pour le Minioptère de Schreibers, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotin commune (en contacts/minute)94
Figure 78 : Fréquences de contacts par milieux (en contacts par minute)
Figure 79 : Richesse spécifique par milieux
Figure 80 : Cortèges chiroptérologiques selon les types de milieux
Figure 81 : Graphique de synthèse de l'activité (secondes de contacts par nuit) relevée par la BCBox au sol (5 m) 98
Figure 82 : Graphique de synthèse de l'activité (secondes de contacts par nuit) relevée par la BCBox en hauteur (60 m 99
Figure 83 : Hiérarchisation des enjeux en termes de territoires de chasse
Figure 84 : Hiérarchisation des enjeux en termes de capacité à accueillir des gîtes arborés
Figure 85 : Sensibilités chiroptérologiques (territoires de chasse) liées à l'installation d'éoliennes
Figure 86 : Orientations des principaux déplacements migratoires observés au niveau de l'aire d'étude rapprochée e en périphérie en période postnuptiale
Figure 87 : Orientations des principaux déplacements migratoires observés au niveau de l'aire d'étude rapprochée e période postnuptiale
Figure 88 : Orientations des principaux déplacements migratoires observés au niveau de l'aire d'étude rapprochée e en périphérie en période prénuptiale
Figure 89 : Orientations des principaux déplacements migratoires observés au niveau de l'aire d'étude rapprochée e période prénuptiale
Figure 90 : Peuplement de conifère dense avec au premier plan une clairière et lisière de feuillus attractive pour le pandes de passereaux en alimentation
Figure 91 : Milieux ouverts prairiaux présents en périphérie en vallée
Figure 92 : Densité relative (nombre d'individus/km) des espèces d'oiseaux contactées en hiver
Figure 93 : Le Faucon crécerelle (a) et le Circaète Jean-le-blanc (b), des nicheurs sensibles
Figure 94 : Peuplement dense dominé par de vieux sujets de sapins118
Figure 95 : Arbre mort conservé présentant des loges de pics
Figure 96 : Aigle botté
Figure 97 : Peuplements forestiers en régénération, offrant des zones ouvertes ponctuées d'arbres morts favorables a chasse pour de nombreux rapaces arboricoles dont le Circaète Jean-le-Blanc
Figure 98 : Circaète Jean-le-Blanc
Figure 99 : Engoulevent d'Europe
Figure 100 : Bouvreuil pivoine
Figure 101 : Coupe forestière
Figure 102 : Col Saint-Louis
Figure 103 : Grand corbeau
Figure 104 : Gorges de l'Aude
Figure 105 : Aigle royal
Figure 106 : Serre de la Quière

Figure 107 : Vautour fauve
Figure 108 : Utilisation de l'aire d'étude rapprochée et de sa périphérie proche par l'Aigle royal en période de
reproduction
Figure 109 : Vue du point fixe effectué au niveau du village de Cailla
Figure 110 : Localisation des espèces patrimoniales de rapaces observées en période de reproduction (périmètre large)
Figure 111 : Localisation des espèces patrimoniales de rapaces observées en période de reproduction (zoom sur l'aire d'étude rapprochée)
Figure 112 : Localisation des autres espèces d'intérêt patrimonial en période de reproduction (passereaux et assimilés)
126
Figure 113 : Mise en évidence du territoire de chasse principal des rapaces patrimoniaux sensibles à l'éolien et de la zone de transit préférentielle des Vautours fauves
Figure 114 : Cartographie des sensibilités avifaunistiques locales à l'éolien
Figure 115 : Parcs éoliens existants et en projets pris en compte pour l'étude des effets cumulés avec le projet éolien
des Fanges
Figure 116 : Localisation des éoliennes et des surfaces associées vis-à-vis des enjeux d'installation de gîtes arborés 146
Figure 117 : Localisation des éoliennes et des surfaces associées vis-à-vis des sensibilités chiroptérologiques (chasse)
Figure 118: Localisation de l'éolienne T1, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées
Figure 119: Localisation de l'éolienne T2, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées.
Figure 120: Localisation de l'éolienne T3, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées.
Figure 121:Localisation de l'éolienne T4, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées.
Figure 122: Localisation de l'éolienne T5, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées.
153
Figure 123: Localisation de l'éolienne T6, des arbres remarquables et des surfaces de grutage et de chantier associées.
Figure 124 : Localisation des aménagements par rapport au territoire de chasse principal des rapaces patrimoniaux
sensibles à l'éolien et de la zone de transit préférentielle des Vautours fauves
Figure 125 : Localisation des aménagements en fonction des sensibilités avifaunistiques des habitats
Figure 126 : Habitats concernés par les perturbations liées au chantier
Figure 127 : Cadrage du projet par rapport au contexte migratoire et au contexte éolien local
Figure 128 : Localisation du tracé potentiel de raccordement au poste ERDF de Saint-Georges
Figure 129 : Eclairage directionnel durant les travaux
Figure 131 : Exemples de secteurs d'intérêt pour le dépôt des arbres morts et souches récoltés lors des défrichements
Figure 132 : Plateforme dépourvue de végétation arbustive et herbacée : à favoriser
Figure 133 : Friche herbacée attractive se développant à la base d'une machine : à éviter
Figure 134 : Comparaison entre activité chiroptérologique et production d'énergie éolienne
Figure 135 : Champ de vision des caméras à vision artificielle des dispositifs de type DT-Bird®
Figure 136 : Principe de fonctionnement des dispositifs de type DT-Bird®





Figure 137 : Extraits de vidéos issues de caméras de dispositifs DT-Bird©	180
Figure 138 : Illustration de la zone d'alerte/arrêt des machines préconisée dans le cadre du projet éol	ien des Fanges 183
Figure 139 : Secteurs de pelouses encore ouverts bordés d'arbustes: zones susceptibles d'être	concernées par la
gestion conservatoire	187
Figure 140 : Exemple de schématisation des prospections	193
Figure 141 : Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale	19!
Figure 142 : Création d'aménagements faunistiques	196





Index des Tableaux

Tableau 1: Liste des sites Natura 2000 concernés par le projet éolien des Fanges	23
Tableau 2: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Pays de Sault »	24
Tableau 3: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Basses Corbières »	2
Tableau 4: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Hautes Corbières »	2
Tableau 5: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Massif du Madres-Coronat »	26
Tableau 6: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Quérigut, Orlu »	26
Tableau 7: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Gorges de la Frau et Bélesta »	27
Tableau 8: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Capcir – Carlit – Campcardos »	27
Tableau 9: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS « Corbières occidentales »	28
Tableau 10: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS «Canigou, conques de la Preste »	28
Tableau 11: Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette »	» . 29
Tableau 12: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette	» 29
Tableau 13: Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Bassin du Rebenty »	30
Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Bassin du Rebenty »	30
Tableau 15 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Haute vallée de l'Orbieu »	30
Tableau 16 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Haute vallée de l'Orbieu »	32
Tableau 17: Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Massif de Madres-Coronat »	32
Tableau 18: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Massif de Madres-Coronat »	32
Tableau 19: Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Grotte de la Valette »	32
Tableau 20 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Grotte de la Valette »	32
Tableau 21 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Vallée du Torgan »	32
Tableau 22 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Vallée du Torgan »	32
Tableau 23 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonn Bruante, Haute vallée de l'Oriège »	
Tableau 24 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonn Bruante, Haute vallée de l'Oriège »	
Tableau 25 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Fenouillèdes »	34
Tableau 26 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »	34
Tableau 27 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »	34
Tableau 28: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC « Massif du Canigou »	3!
Tableau 29 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le SIC « Sites à chiroptères des Pyrénées orientales »	3!
Tableau 30 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le SIC « Sites à chiroptères des Pyrénées orientales » .	3!
Tableau 31 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le SIC « Capcir, Carlit et Campcardos »	30
Tableau 32 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le SIC « Capcir, Carlit et Campcardos »	30
Tableau 33: Habitats d'intérêt communautaire présents sur le SIC « Massif de la Malepère »	30
Tableau 34: Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le SIC « Massif de la Malepère »	3
Tableau 35: Habitats d'intérêt communautaire présents sur le SIC « Pins de Salzmann du Conflent »	3
Tableau 36: Chronologie et durées effectives des observations en période migratoire	50
Tableau 37: Chronologie et durées effectives des observations en période de nidification	
Tableau 38: Chronologie et durées effectives des observations en période d'hivernage	5

Tableau 39: Conditions météorologiques lors des visites en période migratoire prénuptiale	54
Tableau 40: Conditions météorologiques lors des visites en période migratoire postnuptiale	54
Tableau 41: Conditions météorologiques lors des visites en période de nidification	55
Tableau 42: Conditions météorologiques lors des visites en période d'hivernage	55
Tableau 43: Détail de la légende de la cartographie des enjeux floristiques	7 3
Tableau 44: Espèces d'Insectes observées	76
Tableau 45: Espèces d'Amphibiens recensées lors des relevés de terrain	80
Tableau 46: Espèces d'Amphibiens potentielles	80
Tableau 47: Espèces de Reptiles recensées lors des relevés de terrain	82
Tableau 48: Espèces de Mammifères observées dans l'aire d'étude	84
Tableau 49: Espèces de Mammifères potentielles	84
Tableau 50: Cortèges d'espèces contactés à 5 et/ou 60 mètres du sol pendant la période de suivi	89
Tableau 51: Statut biologique et statut de rareté pour les espèces observées (au sol et en altitude)	93
Tableau 52: Statut biologique et statut de rareté pour les espèces potentielles (groupes d'espèces détectés) en altitude)	
Tableau 53: Fréquence de contacts brute et ajustée par espèce (points d'écoute de 5 mn)	94
Tableau 54: Répartition des contacts par espèce selon les types de milieux	97
Tableau 55: Patrimonialité régionale des espèces détectées (sol et altitude)	100
Tableau 56: Echelle d'activité	
Tableau 57: Echelle d'enjeux	10
Tableau 58: Enjeu local pour chaque espèce détectée (au sol)	10
Tableau 59: Sensibilité vis-à-vis des éoliennes pour chaque espèce détectée	10
Tableau 60: Risque éolien pour chaque espèce détectée au sol	
Tableau 61: Espèces d'oiseaux observées et potentielles	
Tableau 62: Statut de reproduction des espèces d'oiseaux observées	117
Tableau 63: Espèces nicheuses certaines, probables ou possibles prioritaires pour le site	128
Tableau 64: Hiérarchisation du niveau de sensibilité local pour les espèces nicheuses prioritaires sur le si périphérie	ite ou ei 13
Tableau 65: Grille d'évaluation pour l'attribution de la note de niveau de sensibilité local	132
Tableau 66: Liste des espèces prises en compte dans l'évaluation des incidences de chaque site Natura 2000	13!
Tableau 67: Échelle des impacts	139
Tableau 68: Projets identifiés et retenus pour l'analyse des effets cumulés	140
Tableau 69: Données écologiques et comportementales relatives aux espèces retenues pour l'évaluation des ir Natura 2000	
Tableau 70: Fréquence de contact et nombre d'espèces détectées par type de milieu	14
Tableau 71: Risque éolien pour chaque espèce prise en compte dans l'évaluation en fonction des différent	
présents au sein de l'AER (résultats des détections au sol)	149
Tableau 72: Risques pour les espèces dans les différents milieux concernés par les implantations	
Tableau 73: Conclusion des impacts sur les chiroptères	
Tableau 74: Appréciation de la sensibilité des espèces d'oiseaux observées aux impacts par collision	
Tableau 75: Effet barrière et dérangement pour les espèces observées sur site	
Tableau 76: Conclusion des impacts sur les Oiseaux	
Tableau 77: Récapitulatif des impacts sur les sites Natura 2000	168





Tableau 78 : Zonages patrimoniaux concernés	169
Tableau 79: Déclinaison de la mesure de réduction des impacts relative à la période de travaux	173
Tableau 80: Échelle des impacts résiduels	182
Tableau 81: Bilan des impacts résiduels du projet	183
Tableau 82: Planning du suivi d'activité au sol des Chiroptères	188
Tableau 83: Planning des suivis spécifiques des Oiseaux	190
Tableau 84: Récapitulatif du suivi de chantier	19
Tableau 85: Planning du suivi de la mortalité pour l'avifaune	19
Tableau 86: Planning du suivi ornithologique comportemental sur l'ensemble du parc	198
Tableau 87: Planning du suivi chiroptérologique d'activité sur l'ensemble du parc	198
Tahleau 88: Planning de l'expertise écologique pré-démantèlement	198

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE FLORISTIQUE

Espèce protégée régionalement et déterminante ZNIEFF Languedoc-Roussillon
Espèce déterminante ZNIEFF Languedoc-Roussillon
Espèce remarquable au titre des ZNIEFF Languedoc-Roussillon
Espèce invasive
·





Espèces végétales spermatophytes recensées

ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation, intérêt
		ESPECES HERE	BACEES			
APIALES	APIACEAE	Angelica sylvestris L.	Angélique sauvage	X		
APIALES	APIACEAE	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage	X		
APIALES	APIACEAE	Astrantia major L.	Grande astrance	X		
APIALES	APIACEAE	Chaerophyllum temulum L.	Cerfeuil penché	X		
APIALES	APIACEAE	Daucus carota L. subsp. carota	Carotte	X		
APIALES	APIACEAE	Myrrhis odorata (L.) Scop.	Myrrhis odorant	X		
APIALES	APIACEAE	Pastinaca sativa L. subsp. sativa	Panais commun	X		
APIALES	APIACEAE	Pastinaca sp.	Panais	X		
APIALES	APIACEAE	Pimpinella major (L.) Huds.	Grand boucage	X		
APIALES	APIACEAE	Sanicula europaea L.	Sanicle d'europe	X		
APIALES	APIACEAE	Torilis arvensis (Huds.) Link	Torilis des moissons	X		
APIALES	APIACEAE	Torilis japonica (Houtt.) DC.	Torilis anthrisque	X		
ARALES	ARACEAE	Arum maculatum L.	Gouet tacheté	X		
ARISTOLOCHIALES	ARISTOLOCHIACEAE	Aristollochia pistolochia L.	Aristoloche pistoloche		Х	
ASPARAGALES	ASPARAGACEAE	Aphyllanthes monspeliensis L.	Aphyllanthe de Montpellier	X		
ASTERALES	ASTERACEAE		Achillée millefeuille			
ASTERALES		Achillea millefolium L. subsp. millefolium		X		
	ASTERACEAE	Arctium nemorosum Lej.	Bardane des bois	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Artemisia vulgaris L.	Armoise commune	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Bellis perennis L.	Pâquerette	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Carduus nutans L.	Chardon penché	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Carlina vulgaris L.	Carline vulgaire	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Cathananche caerulea L.	Catananche bleue	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Centaurea jacea L. sensu lato	Centaurée jacée (groupe)	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Centaurea scabiosa L.	Centaurée scabieuse	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Cirsium palustre (L.) Scop.	Cirse des marais	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Conyza canadensis (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Cota triumfetti (L.) J.Gay ex Guss.	Camomille de Trionfetti	X		Déterminante
ASTERALES	ASTERACEAE	Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépis à tige capillaire	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Doronicum austriacum Jacq.	Doronic d'Autriche	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Doronicum pardalianches L.	Doronic à feuilles cordées	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Erigeron annuus (L.) Desf.	Sténactis à larges feuilles	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Helichrysum stoechas (L.) Moench	Immortelle d'Hyères		Χ	Arrêté du 13/10/1989
ASTERALES	ASTERACEAE	Helminthotheca echioides (L.) Holub	Picris fausse vipérine	Х		
ASTERALES	ASTERACEAE	Hieracium murorum L. sensu lato	Epervière des murs (groupe)	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Hieracium pilosella L.	Epervière piloselle	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Hieracium umbellatum L.	Epervière en ombelle	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Inula conyza DC.	Inule conyze	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Lapsana communis L. subsp. communis	Lampsane commune	Х		
ASTERALES	ASTERACEAE	Lecanthemum vulgare Lam.	Marguerite élevée	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Matricaria discoidea DC.	Matricaire discoïde	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Mycelis muralis (L.) Dum.	Laitue des murailles	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Picris hieracioides L.	Picris fausse-épervière	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Prenanthes purpurea L.	Prénanthe pourpre	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Senecio inaequidens DC.	Sénéçon du cap	X		
ASTERALES ASTERALES	ASTERACEAE ASTERACEAE	Senecio jacobaea L. Senecio nemorensis L.	Séneçon Jacobée Séneçon des bois	X X		





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation intérêt
ASTERALES	ASTERACEAE	Senecio vulgaris L. subsp. vulgaris	Séneçon vulgaire	Х		
ASTERALES	ASTERACEAE	Solidago virgaurea L.	Solidage verge d'or	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Sonchus asper (L.) Hill	Laiteron épineux	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Staehelina dubia L.	Stéhéline		Х	
ASTERALES	ASTERACEAE	Taraxacum section amatha	Pissenlit	Х		
ASTERALES	ASTERACEAE	Tragopogon pratensis L.	Salsifis des prés	X		
ASTERALES	ASTERACEAE	Tussilago farfara L.	Tussilage	Х		
CAMPANULALES	CAMPANULACEAE	Campanula persicifolia L.	Campanule à feuilles de pêcher	Х		
CAMPANULALES	CAMPANULACEAE	Campanula trachelium L.	Campanule gantelée	Х		
CAMPANULALES	CAMPANULACEAE	Phyteuma spicatum L.	Raiponce en épi	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Aethionema saxatile (L.) R. Br.	Aethionème des rochers		Х	
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Alliaria petiolata (Bieb.) Cav. & Gr.	Alliaire officinale	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Arabis alpina L.	Arabette des Alpes	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Arabis hirsuta (L.) Scop	Arabette hérissée	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Arabis turrita L.	Arabette	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Barbarea vulgaris R. Brown	Barbarée commune	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Brassica nigra (L.) Koch.	Moutarde noire	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Capsella bursa-pastoris (L.) Med.	Bourse à pasteur commune	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E. Schulz	Cardamine à septs folioles	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine hirsuta L.	Cardamine hérissée	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine flexuosa With.	Cardamine des bois	Х		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine impatiens L.	Cardamine impatiente	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine pentaphyllos (L.) Crantz	Cardamine à cing folioles	X		Déterminante
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine pratensis L.	Cardamine des prés	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Cardamine proterns L. Cardamine raphanifolia Pourret	Cardamine des pres	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Coincya cheiranthos (VILL.) GREUTER & BURDET	Coincye giroflée	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Lepidium campestreL.		X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Erophila verna (L.) Chevall.	Passerage champêtre Drave printanière	X		
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Hesperis matronalis L.	Julienne des dames	X		Remarquable
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Lunaria rediviva L.	Lunaire vivace	X		Kemarquable
CAPPARALES	BRASSICACEAE	Sisymbrium officinale (L.) Scop.	Sisymbre officinal	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Cerastium fontanum Baugm.	Céraiste commune	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Moehringia trinervia (L.) Clairv.	Moehringie trinervée	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Saponaria ocymoides L.	Saponaire de Montepllier	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Silene dioica (L.) Clairv.	Compagnon rouge	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE		· ·	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Silene latifolia Poiret subsp. alba (Mill.) Greuter et Burdet Silene nutans L.	Compagnon blanc Silène Penché	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE	Silene vulgaris (Moench) Garcke subsp. vulgaris	Silène enflé	X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE CARYOPHYLLACEAE	Stellaria graminea L. Stellaria holostea L.	Stellaire graminée Stellaire holostée	X		
CARYOPHYLLALES				X		
CARYOPHYLLALES	CARYOPHYLLACEAE CARYOPHYLLACEAE	Stellaria nemorum subsp. Montana (Pierrat) Berher	Stellaire à graines barbues	X		
CARYOPHYLLALES	CHENOPODIACEAE	Stellaria media (L.) Vill.	Mouron des oiseaux Chénopode blanc	X		
CARYOPHYLLALES		Chenopodium album (L.) subsp. album		X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex digitata L.	Laîche digitée	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex flacca Schreb.	Laîche glauque	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex hirta L.	Laîche hérissée	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex pairae F.W.Schultz	Laîche de Paira	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex pendula Huds.	Laîche pendante	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex remota Jusl. ex L.	Laîche espacée	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex strigosa Huds.	Laîche à poils raides	X		
CYPERALES	CYPERACEAE	Carex sylvatica Huds.	Laîche des bois	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Sambucus ebulus L.	Yèble	X		





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation/ intérêt
DIPSACALES	DIPSACACEAE	Dipsacus fullonum L.	Cabaret des oiseaux	X		
DIPSACALES	DIPSACACEAE	Knautia dipsacifolia (Schrank) Kreutzer	Knautie des bois	X		
DIPSACALES	DIPSACACEAE	Succisa pratensis Moench	Succise des près	X		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Centranthus calcitrapae (L.) DUFR.	Centranthe chausse-trappe	X		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Centranthus ruber (L.) DC.	Centranthe rouge	X		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Valeriana officinalis subsp. tenuifolia (VAHL) SCHÜBLER & G.MARTENS	Valériane officinale des collines	х		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Valeriana pyrenaica L.	Valériane des Pyrénées	X		Déterminante
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Valeriana repens Host	Valériane officinale à rejets	X		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Valerianella dentata (L.) Pollich.	Valérianelle dentée	X		
DIPSACALES	VALERIANACEAE	Valerianella locusta (L.) Laterr.	Mâche	X		
ERICALES	ERICACEAE	Erica arborea L.	Bruyère arborescente		Х	
ERICALES	MONOTROPACEAE	Monotropa hypopitys L. subsp. hypopitys	Sucepin	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Euphorbia amygdaloides L.	Euphorbe des bois	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Euphorbia characias L.	Euphorbe characias	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Euphorbia cyparissias L.	Euphorbe petit-cyprès	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Euphorbia helioscopia L.	Euphorbe réveil-matin	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Euphorbia hyberna L.	Euphorbe d'Irlande	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Mercurialis annua L.	Mercuriale annuelle	X		
EUPHORBIALES	EUPHORBIACEAE	Mercurialis perennis L.	Mercuriale vivace	X		
FABALES	FABACEAE	Anthyllis vulneraria L.	Vulnéraire	X		
FABALES	FABACEAE	Astragalus glycyphyllos L.	Réglisse sauvage	X		
FABALES	FABACEAE	Bituminaria bituminosa (L.) Stirton.	Psoralée bitumineuse	X		
FABALES	FABACEAE	Colutea arborescens L.	Baguenaudier	X		
FABALES	FABACEAE	Coronilla varia L.	Coronille bigarrée	X		
FABALES	FABACEAE	Dorycnium pentaphyllum SCOP.	Dorycnie à cinq feuilles	X		
FABALES	FABACEAE	Hippocrepis emerus (L.) P. Lassen	Coronille arbrisseau	X		
FABALES	FABACEAE	Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	X		
FABALES	FABACEAE	Lotus corniculatus L.	Lotier corniculé	X		
FABALES	FABACEAE	Lotus pedunculatus Cav.	Lotier des fanges	X		
FABALES	FABACEAE	Medicago lupulina L.	Luzerne lupuline, minette	X		
FABALES	FABACEAE	Melilotus albus Med.	Mélilot blanc	X		
FABALES	FABACEAE	Melilotus officinalis Lam.	Mélilot officinal	X		
FABALES	FABACEAE	Ononis repens L.	Bugrane rampante	X		
FABALES	FABACEAE	Trifolium dubium Sibth.	Petit trèfle jaune	X		
FABALES	FABACEAE	Trifolium montanum L.	Trèfle des montagnes	X		
FABALES	FABACEAE	Trifolium pratense L.	Trèfle des prés	X		
FABALES	FABACEAE	Trifolium repens L.	Trèfle rampant	X		
FABALES	FABACEAE	Vicia cracca L.	Vesce à épis	X		
FABALES	FABACEAE	Vicia sepium L.	Vesce des haies	X		
FABALES	FABACEAE	Vicia villosa Roth	Vesce velue	X		
	APOCYNACEAE					
GENTIANALES		Vinca minor L.	Petite pervenche	X		
GENTIANALES	GENTIANACEAE	Blackstonia perfoliata (L.) Huds.	Chlore perfoliée	X		
GENTIANALES	GENTIANACEAE	Centaurium erythraea Rafn.	Erythrée petite centaurée	X		
GERANIALES	GERANIACEAE	Erodium cicutarium (L.) L'Hérit. subsp. cicutarium	Bec-de-cigogne à feuilles de cigüe	X		_
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium dissectum L.	Géranium découpé	X		-
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium lucidum L.	Géranium luisant	X		
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium molle L.	Géranium mollet	X		
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium nodosum L.	Géranium noueux	X		
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium pyrenaicum Burm. f.	Géranium des Pyrénées	X		
GERANIALES	GERANIACEAE	Geranium robertianum L.	Herbe à Robert	X		
GERANIALES	OXALIDACEAE	Oxalis acetosella L.	Oxalis petite oseille	X		





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude Flancs	Protection/Réglementation/ intérêt
JUNCALES	JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	х	
JUNCALES	JUNCACEAE	Juncus inflexus L.	Jonc glauque	X	
JUNCALES	JUNCACEAE	Luzula campestris (L.) DC.	Luzule champêtre	X	
JUNCALES	JUNCACEAE	Luzula pilosa (L.) Willd.	Luzule printanière	X	
JUNCALES	JUNCACEAE	Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin	Luzule des bois	X	
JUNCALES	JUNCACEAE	Luzula sp.	Luzule	X	
LAMIALES	BORAGINACEAE	Buglossoides purpurocaerulea (L.) I.M. Johnston	Grémil pourpre bleu	X	
LAMIALES	BORAGINACEAE	Cynoglossum germanicum Jacq. subsp. pellucidum (Lapeyr.) Sutory	Cynoglosse diaphane	х	Déterminante
LAMIALES	BORAGINACEAE	Echium vulgare L.	Vipérine	Х	
LAMIALES	BORAGINACEAE	Lithospermum officinale L.	Herbe aux perles	X	
LAMIALES	BORAGINACEAE	Myosotis arvensis (L.) Hill	Myosotis des champs	X	
LAMIALES	BORAGINACEAE	Pulmonaria affinis Jord.	Pulmonaire affine	X	Remarquable
LAMIALES	BORAGINACEAE	Pulmonaria montana Lej.	Pulmonaire des montagnes	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Acinos arvensis (Lam.) Dandy	Calament acinos	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Ajuga genevensis L.	Bugle de Genève	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Ajuga reptans L.	Bugle rampante	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Clinopodium vulgare L.	Clinopode	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Galeopsis tetrahit L.	Ortie royale	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Lamium amplexicaule L.	Lamier amplexicaule	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Lamium galeobdolon (L.) L.	Lamier jaune	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Lamium maculatum L.	Lamier tacheté	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Lamium purpureum L.	Lamier pourpre	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Lycopus europaeus L.	Lycope d'Europe	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Melittis melissophyllum L.	Mélitte à feuilles de mélisse	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Mentha aquatica L.	Menthe aquatique	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Origanum vulgare L.	Origan commun	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Prunella grandiflora (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Stachys alpina L.	Epiaire des Alpes	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Stachys officinalis (L.) Trev.	Bétoine	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Stachys sylvatica L.	Epiaire des bois	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Teucrium aureum SCHREB.	Germandrée dorée	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Teucrium montanum L.	Germandrée des montagnes	X	
LAMIALES	LAMIACEAE	Teucrium scorodonia L.	Germandrée scorodoine, sauge des bois	X	
			· •		
LAMIALES	LAMIACEAE	Thymus sp.	Thym	X	
LAMIALES	VERBENACEAE	Verbena officinalis L.	Verveine sauvage	X	
LILIALES	ALLIACEAE	Allium ursinum L.	Ail des ours	X	
LILIALES	AMARYLLIDACEAE	Galanthus nivalis L.	Perce-neige	x	Arrêté du 13/10/1989, CITES: Annexe II Directive Habitat : Annexe 5
LILIALES	DIOSCOREACEAE	Tamus communis L.	Tamier	X	Arrêté du 13/10/1989
LILIALES	LILIACEAE	Colchicum automnale L.	Colchique d'automne	X	222 22 23, 22, 23 23
LILIALES	LILIACEAE	Ornithogalum pyrenaicum L.	Ornithogale des pyrénées, aspergette	X	Arrêté du 13/10/1989
LILIALES	LILIACEAE	Paris quadrifolia L.	Parisette	X	
LILIALES	LILIACEAE	Polygonatum multiflorum (L.) All.	Sceau de Salomon commun	X	
LILIALES	LILIACEAE	Polygonatum verticillatum (L.) All.	Sceau de Salomon verticillé	X	
LILIALES	LILIACEAE	Scilla lilio-hyacinthus L.	Scille lis-jacinthe	X	
LILIALES	LILIACEAE	linum bienne	Lin bisannuel	X	
LINALES	LINACEAE	Linum catharticum L.	Lin purgatif	X	
LIIVALLJ	MALVACEAE	Malva alcea L.	Mauve alcée	X	





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude Flancs	Protection/Réglementation/ intérêt
MALVALES	MALVACEAE	Malva moschata L.	Mauve musquée	X	
MALVALES	MALVACEAE	Malva sylvestris L.	Mauve sauvage	X	
MYRTALES	ONAGRACEAE	Circaea lutetiana L.	Circée de Paris	X	
MYRTALES	ONAGRACEAE	Epilobium angustifolium L.	Laurier de St-Antoine	X	
MYRTALES	ONAGRACEAE	Epilobium montanum L.	Epilobe des montagnes	X	
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	Céphalanthère à feuilles étroites	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Epipactis sp.	Epipactis	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Limodorum abortivum (L.) Sw.	Limodore à feuilles avortées	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Neottia nidus-avis (L.) L.C.M. Richard	Néottie nid d'oiseau	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Ophrys aranifera Huds.	Ophrys araignée	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Ophrys insectifera L.	Ophrys mouche	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Orchis anthropophora (L.) All.	Orchis homme pendu	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Orchis purpurea Huds.	Orchis pourpre	X	CITES: Annexe II
ORCHIDALES	ORCHIDACEAE	Orchis sp.	Orchis	X	CITES: Annexe II
PAPAVERALES	PAPAVERACEAE	Chelidonium majus L.	Chélidoine	X	
PAPAVERALES	PAPAVERACEAE	Meconopsis cambrica (L.) Vig.	Méconopsis du Pays de Galle	X	
PAPAVERALES	PAPAVERACEAE	Papaver dubium (L.) subsp. dubium.	Petit coquelicot	X	
PLANTAGINALES	PLANTAGINACEAE	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	X	
PLANTAGINALES	PLANTAGINACEAE	Plantago major L. subsp. major	Plantain à larges feuilles	X	
PLANTAGINALES	PLANTAGINACEAE	Plantago media L.	Plantain moyen	X	
POALES	POACEAE	Agrostis stolonifera L.	Agrostis stolonifère	X	
POALES	POACEAE	Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	X	
POALES	POACEAE	Arrhenatherum elatius Beauv. subsp. elatius	Fromental	X	
POALES	POACEAE	Brachypodium pinnatum (L.) Beauv.	Brachypode penné	X	
POALES	POACEAE	Brachypodium sylvaticum Beauv.	Brachypode des bois	X	
POALES	POACEAE	Briza media L.	Amourette commune	X	
POALES	POACEAE	Bromus commutatus Schrad.	Brome variable	X	
POALES	POACEAE	Bromus erectus Huds.	Brome dressé	X	
POALES	POACEAE	Bromus ramosus Huds.	Brome rude	X	
POALES	POACEAE	Bromus sterilis L.	Brome stérile	X	
POALES	POACEAE	Bromus tectorum L.	Brome des toits	X	
POALES	POACEAE	Cynosrurus echinatus L.	Crételle hérissée	X	
POALES	POACEAE	Dactylis glomerata L.	Dactyle vulgaire	X	
POALES	POACEAE	Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	X	
POALES	POACEAE	Hordelymus europaeus (L.) C.O. Harz	Orge d'Europe	x	Remarquable
POALES	POACEAE	Lolium perenne L.	Ray-grass commun	X	
POALES	POACEAE	Melica ciliata L.	Mélique ciliée	X	
POALES	POACEAE	Melica uniflora Retz.	Mélique uniflore	X	
POALES	POACEAE	Milium effusum L.	Millet des bois	X	
POALES	POACEAE	Phleum pratense L.	Fléole des prés	X	
POALES	POACEAE	Poa annua L.	Pâturin annuel	X	
POALES	POACEAE	Poa bulbosa L.	Pâturin bulbeux	X	
POALES	POACEAE	Poa nemoralis L.	Pâturin des bois	X	
POALES	POACEAE	Poa pratensis (L.) subsp. pratensis	Pâturin des prés	X	
POLEMONIALES	CONVOLVULACEAE	Convolvulus arvensis L.	Liseron des champs	X	
POLEMONIALES	SOLANACEAE	Atropa bella-donna L.	Belladone	X	
POLEMONIALES	SOLANACEAE	Solanum dulcamara L.	Douce amère	X	
POLYGONALES	POLYGONACEAE	Polygonum aviculare L.	Renouée des oiseaux	X	1
POLYGONALES	POLYGONACEAE	Rumex acetosa L.	Oseille sauvage	X	+
POLYGONALES	POLYGONACEAE	Rumex obtusifolius (L.) subsp. obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	X	





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation/ intérêt
POLYGONALES	POLYGONACEAE	Rumex sanguineus L.	Patience des bois	X		
PRIMULALES	PRIMULACEAE	Anagallis arvensis (L.) subsp. arvensis	Mouron rouge	X		
PRIMULALES	PRIMULACEAE	Lysimachia nemorum L.	Lysimaque des bois	Х		
PRIMULALES	PRIMULACEAE	Primula veris L.	Primevère officinale, coucou	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Aconitum lycoctonum L.	Aconit tue-loup	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Anemone nemorosa L.	Anémone sylvie	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Anemone hepatica L.	Anémone hépatique	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Anemone ranunculoides L.	Anémone fausse renoncule	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Aquilegia vulgaris L.	Ancolie vulgaire	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Caltha palustris L.	Populage des marais	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Clematis vitalba L.	Clématite des haies	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Helleborus foetidus L.	Hellébore fétide	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Helleborus yiridis L.	Hellébore vert	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Ranunculus ficaria L. subsp. ficaria	Ficaire	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Thalictrum aquilegifolium L.	Pigamon à feuilles d'ancolie	X		
RANUNCULALES	RANUNCULACEAE	Isopyrum thalictroides L.	Isopyre faux-pigamon	X		
ROSALES	ROSACEAE	Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine eupatoire	X		
ROSALES	ROSACEAE	Alchemilla sp.	Alchémille	X		
ROSALES	ROSACEAE	Fragaria vesca L.	Fraisier sauvage	X		
ROSALES	ROSACEAE	Geum urbanum L.	Benoîte commune	X		
ROSALES	ROSACEAE	Potentilla reptans L.	Potentille rampante	X		
ROSALES	ROSACEAE	Potentilla sterilis (L.) Garcke	Potentille faux fraisier	X		
ROSALES	ROSACEAE	Sanguisorba minor subsp. minor Scop.	Petite pimprenelle	X		
RUBIALES	RUBIACEAE	Asperula laevigata L.	Aspérule lisse	х		Protection régionale, Déterminante
RUBIALES	RUBIACEAE	Cruciata laevipes Opiz	Gaillet croisette	X		
RUBIALES	RUBIACEAE	Galium aparine L.	Gaillet gratteron	X		
RUBIALES	RUBIACEAE	Galium mollugo L.	Caille-lait blanc	X		
RUBIALES						
 	RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.)	Aspérule odorante	X		
RUBIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.)	Aspérule odorante Gaillet à feuilles rondes			
		Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L.	Gaillet à feuilles rondes	X		
RUBIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers	X X X		
RUBIALES RUBIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune	X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse	X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs	X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc	X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi	X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE GLOBULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE GRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE OROBANCHACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE GRASSULACEAE GRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE OROBANCHACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE OROBANCHACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L. Lathraea squamaria L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune Lathrée clandestine	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE OROBANCHACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L. Lathraea squamaria L. Linaria vulgaris Mill.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune Lathrée clandestine Linaire commune	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L. Lathraea squamaria L. Linaria vulgaris Mill. Rhinanthus minor L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune Lathrée clandestine Linaire commune Petite Rhinanthe	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L. Lathraea squamaria L. Linaria vulgaris Mill. Rhinanthus minor L. Rhinanthus sp.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune Lathrée clandestine Linaire commune Petite Rhinanthe Rhinanthe	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	
RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES RUBIALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SAXIFRAGALES SCROPHULARIALES	RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE RUBIACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE CRASSULACEAE SAXIFRAGACEAE GLOBULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE SCROPHULARIACEAE	Galium odoratum L. (Scop.) Galium rotundifolium L. Galium saxatile L. Galium verum L. Rubia peregrina L. Sherardia arvensis L. Sedum album L. Sedum dasyphyllum L. Sedum rupestre L. Sedum sediforme (JACQ.) PAU Sedum telephium L. subsp. telephium Chrysosplenium oppositifolium L. Globularia nudicaulis L. Orobanche sp. Antirrhinum latifolium MILL. Chaenorrhinum minus (L.) Lange Digitalis lutea L. Lathraea squamaria L. Linaria vulgaris Mill. Rhinanthus minor L.	Gaillet à feuilles rondes Gaillet des rochers Gaillet jaune Garance voyageuse Shérardie des champs Orpin blanc Orpin à feuilles épaisses Orpin réfléchi Orpin de Nice Herbe à la coupure Dorine à feuilles opposées Globulaire à tiges nues Orobanche Muflier à larges feuilles Petite linaire Digitale jaune Lathrée clandestine Linaire commune Petite Rhinanthe	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X	Déterminante





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation intérêt
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Verbascum nigrum L.	Molène noire	X		
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Verbascum thapsus L.	Bouillon blanc	X		
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Veronica beccabunga L.	Véronique des ruisseaux	X		
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Veronica chamaedrys L.	Véronique petit chêne	X		
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Veronica montana L.	Véronique des montagnes	X		
SCROPHULARIALES	SCROPHULARIACEAE	Veronica officinalis L.	Véronique officinale	X		
THEALES	HYPERICACEAE	Hypericum hirsutum L.	Millepertuis hérissé	X		
THEALES	HYPERICACEAE	Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes	X		
THEALES	HYPERICACEAE	Hypericum perforatum L.	Millepertuis perforé	X		
URTICALES	URTICACEAE	Urtica dioica L.	Grande ortie	X		
VIOLALES	CISTACEAE	Helianthemum sp.	Hélianthème	X		
VIOLALES	CISTACEAE	Helianthemum apenninum (L.) MILL	Hélianthème des Apennins		Х	
VIOLALES	CISTACEAE	Helianthemum nummularium (L.) Mill.	Hélianthème jaune	X		
VIOLALES	VIOLACEAE	Viola odorata L.	Violette odorante	X		
VIOLALES	VIOLACEAE	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivin	X		
		ESPECES LIGNE	USES			
APIALES	ARALIACEAE	Hedera helix L.	Lierre	Х		
CELASTRALES	AQUIFOLIACEAE	llex aquifolium L.	Houx	X		Arrêté du 13/10/1989
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Lonicera periclymenum L.	Chèvrefeuille des bois	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Lonicera xylosteum L.	Camérisier	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Sambucus nigra L.	Sureau noir	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Sambucus racemosa L.	Sureau à grappes	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Viburnum lantana L.	Viorne mancienne	X		
DIPSACALES	CAPRIFOLIACEAE	Viburnum opulus L.	Viorne obier	X		
EUPHORBIALES	BUXACEAE	Buxus sempervirens L.	Buis	X		Arrêté du 13/10/1989
FABALES	FABACEAE	Genista scorpius (L.) DC.	Genêt épineux		Х	, etc du 15, 15, 1505
FABALES	FABACEAE	Hippocrepis emerus subsp. emerus	Coronille arbrisseau	X		
FAGALES	BETULACEAE	Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	X		
FAGALES	BETULACEAE	Corylus avellana L.	Coudrier, noisetier	X		
FAGALES	FAGACEAE	Castanea sativa Mill.	Châtaignier	X		
FAGALES	FAGACEAE	Fagus sylvatica L.	Hêtre	X		
FAGALES	FAGACEAE	Quercus ilex L.	Chêne vert	X		
FAGALES	FAGACEAE	Quercus pubescens W.	Chêne pubescent, blanc	X		
FAGALES	FAGACEAE	Quercus rubra L.	Chêne rouge	X		
LAMIALES	LAMIACEAE	Lavandula latifolia Medik.	Grande lavande	^	X	
		·		V	^	Arrêté du 13/10/1989
LILIALES	LILIACEES	Ruscus aculeatus L.	Fragon piquant	X		Directive Habitat : Annexe 5
MALVALES	TILIACEAE	Tilia platyphyllos Scop.	Tilleul à larges feuilles	X		
OLEALES	OLEACEAE	Fraxinus excelsior L.	Frêne commun	X		
PINALES	CUPRESSACEAE	Chamaecyparis lawsoniana (A. Murray) Parl.	Cyprès de lawson	X		
PINALES	CUPRESSACEAE	Juniperus communis L.	Genévrier commun		X	
PINALES	PINACEAE	Abies alba Miller	Sapin blanc	X		
PINALES	PINACEAE	Abies normanniana (Steven) Spach	Sapin de Normann	X		
PINALES	PINACEAE	Cedrus atlantica (Endl.) Manetti ex Carr.	Cèdre bleu de l'Atlas	X		
PINALES	PINACEAE	Larix decidua Mill.	Mélèze d'Europe	X		
PINALES	PINACEAE	Picea abies (L.) Karst.	Epicéa commun	X		
PINALES	PINACEAE	Pinus sylvestris L.	Pin sylvestre		X	
PINALES	PINACEAE	Pseudotsuga menziesii (Mirb.) Franco	Sapin de Douglas	X		
RANUNCULALES	CORIARIACEAE	Coriaria myrtifolia L.	Corroyère à feuille de myrte, Roudou	X		
ROSALES	AMYGDALACEAE	Prunus avium L.	Merisier, Cerisier	X		
ROSALES	AMYGDALACEAE	Prunus mahaleb L.	Prunier de Sainte-Lucie	X		





ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flancs	Protection/Réglementation/ intérêt
ROSALES	AMYGDALACEAE	Prunus spinosa L.	Prunellier, épine noire	Х		
ROSALES	MALACEAE	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	X		
ROSALES	MALACEAE	Pyrus communis (L.) subsp. communis	Poirier cultivé	X		
ROSALES	MALACEAE	Sorbus aria (L.) Crantz	Alouchier	X		
ROSALES	MALACEAE	Sorbus aucuparia L.	Sorbier des oiseleurs	X		
ROSALES	MALACEAE	Sorbus torminalis L.	Alisier commun	X		
ROSALES	ROSACEAE	Rosa arvensis Hudson	Eglantier des champs	X		
ROSALES	ROSACEAE	Rosa canina L.	Eglantier commun	X		
SALICALES	SALICACEAE	Populus tremula L.	Peuplier tremble	X		
SALICALES	SALICACEAE	Salix caprea L.	Saule marsault	X		
SANTALALES	LORANTHACEAE	Viscum album L.	Gui	X		Arrêté du 13/10/1989
SAPINDALES	ACERACEAE	Acer campestre L.	Erable champêtre	X		
SAPINDALES	ACERACEAE	Acer opalus Miller	Erable à feuilles d'obier	X		
SAPINDALES	ACERACEAE	Acer monspessulanum L.	Erable de Montpellier	X		
SAPINDALES	ACERACEAE	Acer pseudoplatanus L.	Erable sycomore	X		
SAXIFRAGALES	GROSSULARIACEAE	Ribes alpinum L.	Groseillier des Alpes	X		
THEALES	HYPERICACEAE	Hypericum androsaemum L.	Androsème	Х		
THYMELAEALES	THYMELAEACEAE	Daphne laureola L.	Laurier des bois	X	·	
URTICALES	ULMACEAE	Ulmus glabra Huds.	Orme des montagnes	Х		
VIOLALES	CISTACEAE	Cistus albidus L.	Ciste cotonneux		Χ	

Espèces végétales Pteridophytes recensées

ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flans	Protection/Réglementation
EQUISETALES	EQUISETACEAE	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	X		
FILICALES	ASPLENIACEAE	Asplenium ceterach L.	Cétérac	X		
FILICALES	ASPLENIACEAE	Asplenium scolopendrium L.	Langue de cerf, Scolopendre	X		
FILICALES	ASPLENIACEAE	Asplenium trichomanes L.	Fausse capillaire	X		
FILICALES	DENNSTAEDTIACEAE	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn	Fougère aigle	X		
FILICALES	DRYOPTERIDACEAE	Dryopteris affinis (Loxe) Fraser-Jenkins	Dryoptéris écailleux	X		
FILICALES	DRYOPTERIDACEAE	Dryopteris affinis subsp. borreri (Newman) Fraser-Jenk.	Dryopteris de Borrer	X		
FILICALES	DRYOPTERIDACEAE	Dryopteris filix-mas (L.) Schott	Fougère mâle	X		
FILICALES	DRYOPTERIDACEAE	Polystichum aculeatum L. Roth.	Polystic à aiguillons	X		Arrêté du 13/10/1989
FILICALES	POLYPODIACEAE	Polypodium vulgare L.	Polypode vulgaire	X		
FILICALES	POLYPODIACEAE	Polypodium interjectum L.	Polypode intermédiaire	X		
FILICALES	WOODSIACEAE	Athyrium filix-femina (L.) Roth	Fougère femelle	X		

Espèces végétales Bryophytes recensées

ORDRE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Zone d'étude	Flans	Protection/Réglementation
POLYTRICHALES	POLYTRICHACEAE	Polytrichum juniperum Hedw.	Polytric genévrier	X		
MARCHANTIALES	MARCHANTIACEAE	Marchantia sp.	Marchantie, Hépatique	X		



EOLE-RES S.A.

info@eoleres.com

330 rue du Mourelet - ZI de Courtine

84000 Avignon Tél. 04 32 76 03 00 Fax. 04 32 76 03 01